

Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 9 Dhoulhajja 1447
26 Mai 2026

N° 61

42^{ème} année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés	
Sociétés communautaires.....	1524
Gestion de Sociétés	
Homologation de résolutions	1524
Fonds de Commerce	
Vente et location de fonds de commerce.....	1525
Associations, Partis, Syndicats et Syndics	
Constitutions	1528
Homologation de résolutions	1528
Actes Judiciaires	
Ventes aux enchères publiques	1528
Avis aux créanciers.....	1533
Convocations	
Sociétés anonymes	1534
Sociétés à responsabilité limitée	1551
Sociétés communautaires.....	1553
Autres sociétés	1553
Divers	
Avis au public.....	1554
Actes Administratifs	
Avis au public	1554

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉS

Sociétés communautaires

Avis au public

Référence : 541/2026

Date : 27/04/2026

Dénomination sociale de la société : Société Communautaire Essana

Forme de la société : Locale

Montant du capital proposé à la souscription : 5000.000 d

Adresse du siège social : Béja - Nord

Objet de la société : Projet Agricole

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet des statuts type : 27/04/2026

Nombre de parts sociales à souscrire : 10

Valeur nominale de la part : 500.000d

Etablissement bancaire (agence) : BNA Béja

Période de souscription : du 20/05/2026 au 20/07/2026

Avantages spécifiques telle que stipulés dans les statuts : oui

Acceptation des conditions de participation aux assemblées et de droit de vote : oui

Acceptation des conditions relatives à la distribution des bénéfices et à la constitution des réserves : oui

Convocation de l'assemblée générale constitutive : Via la plate-forme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : Selon le texte de la convocation.

Liste des Fondateurs :

Nom et Prénom :

Hamza Yayaoui : Délégation Béja - Nord, Gouvernorat Béja, Adresse Béja - Nord

Ebtissem Habibi : Délégation Béja - Nord, Gouvernorat Béja, Adresse Béja - Nord.

Melika Njay : Délégation Béja - Nord, Gouvernorat Béja, Adresse Béja - Nord.

2026401907SODB1

Avis au public

Date : 12/03/2026

Référence : 259/2026

Dénomination sociale de la société : Société Communautaire Jed Allah

Forme de la société : Régionale
Montant du capital proposé à la souscription : 15000.000 d

Adresse du siège social : Manouba

Objet de la société : Projet Agricole

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts type : 12/03/2026

Nombre de parts sociales à souscrire : 15

Valeur nominale de la part : 1000.000d

Etablissement bancaire (agence) : BNA Mornaguia

Période de souscription : du 30/05/2026 au 30/07/2026

Avantages spécifiques telle que stipulés dans les statuts : oui

Acceptation des conditions de participation aux assemblées et de droit de vote : oui

Acceptation des conditions relatives à la distribution des bénéfices et à la constitution des réserves : oui

Convocation de l'assemblée générale constitutive : Via la plate-forme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : Selon le texte de la convocation.

Liste des Fondateurs :

Nom et Prénom :

Amira Njay : Délégation Medjez Elbab, Gouvernorat Béja, Adresse Elgriat - Medjez Elbab

Ebtissem Habibi : Délégation Bourj Elamri, Gouvernorat Manouba, Adresse Almadine - Bourj Elamri

Melika Njay : Délégation Medjez Elbab, Gouvernorat Béja, Adresse Elgriat - Medjez Elbab.

2026401908SODB1

Avis au public

Réf : 2026/85

Date : 24/03/2026

Dénomination sociale : Société Communautaire Locale Nouara

Catégorie de la société : Locale

Capital social souscriptible : 5000.00 DT

Adresse du siège social : Rue Cheikh Ayachi, Nebeur, Le Kef

Objet de l'activité : Projet agricole intégré

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts : 24/01/2026

Nombre de parts à souscrire : 10

Valeur nominale des parts : 500.00 DT

Etablissement bancaire : Banque Nationale Agricole - BNA Le Kef

Période de souscription : Du 01/6/2026 au 30/6/2026

Avantages accordés : Oui

Conditions de vote et d'assemblée : Oui

Répartition des excédents et réserves : Oui

Convocation à l'assemblée constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée : Selon le texte de la convocation.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Jalila Ayari : Délégation Nebeur, Gouvernorat Le Kef, Adresse Rue Cheikh Ayachi, Nebeur

Sami Mazni : Délégation Nebeur, Gouvernorat Le Kef, Adresse Rue Cheikh Ayachi.

2026401919SODB1

GESTION DE SOCIÉTÉS

Homologation de résolutions

SOCIÉTÉS ANONYMES

Nomination d'Administrateurs

COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES «COMAR»

S.A. au capital de 75 000 000 D

En cours d'augmentation à 100 000 000 de dinars

Siège social : Immeuble COMAR, av. H. Bourguiba - 1001 TUNIS

M.F : 0000301L/A/M/000

RNE : 0000301L

CNSS N° : 00041852-45

Au terme du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2026, enregistré à la Recette des Finances, Rue Ghandi, Tunis, le 12 mai 2026, sous le n°26802413 dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises, le 15 mai 2026 il appert que l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de nommer Messieurs Slaheddine LADJIMI, Hakim BEN YEDDER, Karim BEN YEDDER, Bernard Paul MARSEILLE, la société PARENIN S.A, et Madame Selma BELLEGHA en qualité d'Administrateurs pour une durée de

trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2028.

2026R01666SANB2

Nomination de commissaire aux comptes

COMAR INVESTISSEMENT

S.A. au capital de 150.000 dinars

Siège social : Immeuble COMAR, av. H. Bourguiba - 1001 TUNIS

M.FISC. : 433809 R/N/M/000

Au terme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 Avril 2026, enregistré à la Recette des Finances, Rue Ghandi, Tunis, le 12 Mai 2026, sous le n°26802414 dont un exemplaire a été déposé au Greffe du Centre National du Registre des Entreprises, le 15 mai 2026, il appert que l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de nommer le Cabinet HLB représenté par Mr. Ghazi HANTOUS en qualité de Commissaire aux Comptes pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2028.

2026R01667SANB2

Nomination d'Administrateurs

COMAR INVESTISSEMENT

S.A au capital de 150.000 dinars

Siège social : Immeuble COMAR, av. H. Bourguiba - 1001 TUNIS

M.FISC. : 433809 R/N/M/000

Au terme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 Avril 2026, enregistré à la Recette des Finances, Rue Ghandi, Tunis, le 12 Mai 2026, sous le n°26802414 dont un exemplaire a été déposé au Greffe du Centre National du Registre des Entreprises, le 15 mai 2026, il appert que l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de nommer COMAR, AMEN INVEST, PARENIN, M Lotfi BEN HAJ KACEM en qualité d'Administrateur pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2028.

2026R01668SANB2

NOMINATION DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

DE LA SOCIETE PLASTISS

Société anonyme

Au capital de 1100000 DT

Siège social : 5, bis rue Charles De Gaulle - Tunis

MF : 001174 C/A/M/000

Aux termes du procès-verbal du conseil d'administration en date du 07 Mai 2026, enregistré à la recette des finances de l'avenue Habib THAMEUR Tunis - le 18 Mai 2026, sous le numéro 26801365, quittance numéro M027254, dont deux copies ont été déposées au centre national du registre des entreprises -RNE Tunis en date du 20/05/2026, sous le N°2026P59678135. Il appert que Monsieur Selim MALKI a été nommé, à l'unanimité des administrateurs, dans ses fonctions de Président Directeur Général de la société pour les années 2025-2026-2027, en lui déléguant les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux prévus par l'article 21 et 25, des statuts de la société.

2026401890SANB2

NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES

MAJESTIC HOTELS S.A

AU CAPITAL DE : 3.300.000 DT

Siège social : 36 AVENUE DE PARIS - 1000 - TUNIS

MF : 000970V/A/M000

RNE : 0000970V

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 avril 2026, enregistré à la recette des finances de la Rue Gandhi à Tunis le 15 mai 2026 sous le numéro 26802529, quittance N°M037365, il a été décidé de nommer le cabinet HLB Audit & Advisory, représenté par M. Ghazi HANTOUS, en qualité de commissaire aux comptes de la société Majestic Hotels S.A, pour exercer cette mission jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

Un exemplaire dudit procès-verbal a été déposé au Bulletin Officiel du Registre National des Entreprises le 21 mai 2026.

2026401893SANB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Ezahra en date du 18/05/2026, N° de quittance M029829 N° d'enregistrement 05474725, Mme Ribah Bent Habib Ben Brahim Mhesni a vendu à Mr Mohamed Ben Jilani Dabebbi. La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné tout commerce, dans le local sis n°36 avenue de l'environnement Ezahra Ben Arous.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains d'avocate Sawsen Mejri à son bureau sis 12 avenue Habib Bourguiba complexe commerciale "forum bougarnine" 2ème étage Hammam-Lif dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 21/05/2026.

2026R01645FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de donation rédigé par maître essassi thameur et son assesseur notaires mejez El Bab en date du 13 mai 2026 enregistré à la recette des finances de mejez El Bab le14/05/2026 quittance n°M031526 El Yamna toukabri fait donation à son fils sinen toukabri la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres sis à l'avenue Habib Bourguiba medjez el bab 9070.

Les oppositions devront être déposées au siège sus-indiqué dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié aux journaux "Elchourouk" et "Le Quotidien" du 19 mai 2026.

2026R01647FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 16/02/2026 enregistré à la recette des finances DE RAOUED le 02/03/2026 Quit n°M028890 Enreg n°26201033.

MR MEHER BALDIYAFI résident à la rue CORDOUE SIDI OMOR RAOUED ARIANA a vendu à Mme AL SHAMKHA NAHIDI résident à la ADDIS-ABEBA BORJ EL AL WAZIR ARIANA la totalité du fonds de commerce sis à SIDI OMOR RAOUED ARIANA.

Toute opposition doit être faite entre les mains de l'acheteuse Mme AL SHAMKHA NAHIDI à l'adresse de ce fonds dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cet extrait au JORT.

Cette publication a été publiée dans un journal la Presse le 08/04/2026.

2026R01654FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances El Mourouj, quittance n°M039358, enregistrement n°26201981, Stella Wafa a vendu à Mohamed Salah Abedllaoui la totalité d'un Fonds de commerce situé à l'Av. de l'indépendance 33 El Mourouj 3 - Ben arous.

Les oppositions se feront au bureau de Maître Saidi Nissaf «avocate» sise au 18 avenue de martyrs El Mourouj 1 dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente au journal officiel, toute opposition dépassant ce délai est non avenue.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien dans son édition du 21/05/2026.

2026R01657FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Sidi Hssin Tunis, quittance n°M060032, enregistrement n°26202106, Mzoughi Mohamed a vendu à Abed Annour Malek la totalité d'un Fonds de commerce situé à Rue 4667 n°54 Zahrouni - Tunis.

Les oppositions se feront au bureau de Maître Saidi Nissaf «avocate» sise à 18 avenue de martyres El Mourouj 1 dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente au journal officiel toute opposition dépassant ce délai est non avenue.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien dans son édition du 22/05/2026.

2026R01658FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S S P daté du 19/5/2026 enregistré à la recette des finances de Mahdia le 21/5/2026 sous N° 6203510 quittance n°41782, Mr Mansour Berrim résident à oued Béja sidi Alouane Mahdia, a vendu à Mr Ahmed Selmi résident à oued Béja sidi Alouane Mahdia la totalité du fonds de commerce sis à la route reliant Mahdia à Rejiche gouvernorat de Rejiche se représentant dans un café de 1ère classe commerciale.

Toute opposition la période légale doit être adressée de l'avocat Maître Mohsen Yaich sis à la Rue de la justice Mahdia.

Cet avis est publié au journal "le Quotidien" du 23/5/2026.

2026S00722FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant Acte SSP en date du 13/02/2025, enregistré à la recette des Finances de Monastir en date du 24/02/2026 sous quittance n°M017738 rédigé par Maître bchir najoua Mr Mili Hafid titulaire de la carte d'identité nationale n°04186555 délivrée à Tunis le 06/02/2024 vend et cède à Hosni Fehmi titulaire La carte d'identité nationale n°06943305 délivrée à Tunis 12/03/2019 le Fonds de commerce du local destiné restaurant fast-food avec ses éléments corporels et incorporels, sis à la route de Kenis. Les oppositions se font entre les mains du vendeur Mili Hafid sis à la rue Chedly Kallala Monastir délais de 20 jours de la date de publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 20/5/2026.

2026S00723FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suite à un contrat de donation d'un fonds de commerce conclu le 08 mai 2026 par acte authentique et enregistré à la recette des finances route Al Ain Sfax le 15 mai 2026 Reçu N°M037275 rédigé par les notaires Sofien Ghabri et Abd Allah Hachicha. Monsieur Hammadi ben El Bachir Elfki sa carte d'identité N°01075455 à son fils Hammadi ben Hammadi ben El Bachir Elfki sa carte d'identité N°11112788 tout le fonds de commerce de Magasin commercial de vente de fournitures électriques situé à la route Al Ain km 5 Enregistré au RNE sous N°0203820G compris tous ses éléments moraux et matériaux. Les oppositions être déclaré au plus tard dans un délai de vingt jours qui suivent l'insertion au journal officiel de la République Tunisienne au bureau de notaire Sofien Ghabri situé à la route Al Ain km 5 à Sfax (Immeubles Walha Mizenen B1). A été publié au journal Achourouk le 20 Mai 2026 Page 18.

2026X00789FCCC2

CESSION D'UN FONDS DE COMMERCE

Maître Hentati Moneem, avocat auprès de la cour d'appel 12, Rue Salem Harzallah 3000 Sfax, avise qu'il a signé un contrat pour la vente d'un fonds de commerce conformément aux exigences de la loi 31 de 2003 et à l'article 189 bis du code de commerce.

Par un écrit manuscrit daté le 29/04/2026 et enregistré le 13/05/2026 sous le numéro 26203325 quittance n°M044687.

Mohamed Ali ben sadok ben mostapha bejaoui, titulaire de la carte d'identité nationale 11040910, Sfax, a vendu à Imed ben imhamad ben ahmed chaari, titulaire de la carte d'identité nationale 01341543, un fonds de commerce pour l'activité de

«tous les types de commerce» exploité au local situé à la route manzel chaker km 4 zanket ganzoul, Sfax.

L'achat a été annoncé dans les journaux "Le Quotidien" et "Chourouk" publiés le 21/05/2026 sous le numéro IP426/742.

Les oppositions s'effectueront entre les mains de l'acheteur à son domicile situé à manzel chaker km 4 zanket ganzoul, Sfax, dans les 20 jours qui suivent la publication de cette vente au JORT.

2026X00798FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé dûment enregistré à la recette des finances bab souika le 21 Mai 2026 sous n° de l'enregistrement 26201680, quittance n°M037390, Mr Moncef Ben Hedi Chamem, nouvelle cité Makther siliana, a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels, sis 16 rue hakim kassar bab souika Tunis à Mr Tarek Bakouch demeurant au 18 bis rue dawara Tunis.

Avis de cette vente a été publié au journal quotidien Chourouk le 23/5/2026.

Les oppositions doivent être faites chez le rédacteur de l'acte Maître Messaoud Benattia à son bureau sis au 78 rue mongi slim, 3ème étage bureau 302 Tunis 1006 dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

2026401880FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 08/05/2026 enregistré à la recette des finances à Mateur le 08/05/2026, quittance N°M034429 et n° d'enregistrement 26201152 Monsieur Moheddine Ben Rachid Ben Ali Bejaoui titulaire de la carte d'identité nationale n°08908762 en date du 12/06/2020 a vendu à Monsieur Makrem Ben Hamda Ben Ali Bejaoui titulaire de la carte

d'identité nationale n°08131368 en date du 30 Mars 2026, le fonds de Commerce "Vente Produits Alimentaires" Avenue Cité El Manar Mateur. Les objections doivent parvenir au Maître Ridha Goutali Avocat Rue Taieb Mhiri Mateur Titulaire de la carte d'identité nationale n°01558442 et Matricule Fiscal n°640470/P, dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution au Journal Officiel et aux journaux Echourouk et le Quotidien.

2026401891FCCC2

Location gérance libre

Location-gérance d'un fonds de commerce

Aux termes d'un contrat de location conclu en date du 28/03/2026 et enregistré à la Recette des Finances de la Rue Mohamed Maârouf à Sousse 07/04/2026 sous le reçu n°M032064 et l'enregistrement n°26300827, la société «Café Signature Baie des anges», identifiant unique 17835381R000MA, représentée par Monsieur Mohamed Ben Jilani Ben Mohamed Abban, titulaire de la carte d'identité nationale n°07602118, dont le siège est sis à la Route Touristique, Immeuble El Baath Immobilier Zarrouk, 4089 Hammam Sousse, a donné en location à la société «BENNY' INVESTISSEMENT» Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée en cours de constitution, au capital de trente mille dinars, dont le siège social est sis à la Route Touristique, Immeuble El Baath Immobilier Zarrouk, 4089 Hammam Sousse, représentée par sa gérante légale Madame Nejèt Ben Habib Ben Mohamed Bacha, titulaire de la carte d'identité nationale n°02997236, le fonds de commerce exploité dans le local situé à la Route Touristique, Immeuble El Baath Immobilier Zarrouk, 4089 Hammam Sousse, ayant pour activité «Café», identifié sous le numéro unique 17835381R 000 M A et immatriculé à l'ancien registre de commerce sous le n° C91256112022.

La location est consentie pour une durée de trois années renouvelables, prenant effet le 01/04/2026 et expirant le 31/03/2029, moyennant un loyer mensuel de cinq mille dinars net de toutes taxes, avec une augmentation annuelle de cinq pour cent du loyer à compter du 01/04/2027.

Le présent avis a été publié au journal «La Presse» en date du 20/05/2026.

2026S00721FCCC3

Location d'un fonds de commerce (Gérance libre)

Aux termes d'un acte sous seing privé du 12/05/2026 enregistré à la recette Habib Thameur à Tunis le 13/05/2026 sous le n°26301304 Quittance n°M026247 et suivant la procuration du 30/07/2010 enregistré à la recette rue Aljazira le 30/07/2010 accordé par les représentants légaux de la société Kemel et Rafika Seddik, société en nom collectif, identifiant unique : 1142242M, Mr Hamed Seddik titulaire de la CIN : 00636030, demeurant à 11 rue Charles de gaulle Tunis, a donné en location du fonds de commerce (gérance libre) la totalité du fonds de commerce destiné à tout commerce, sis au 13 rue d'Allemagne Tunis à Mr Mohamed Guérchi, titulaire de la CIN : 00378871, demeurant au 13 rue d'Allemagne Tunis, pour une période d'une année à compter du 01/05/2026.

Le propriétaire informe le public qu'il ne répondra pas à des engagements de toutes natures, qui seront pris par le locataire pendant toute la période du bail.

Le présent avis est déjà paru aux journaux Echourouk sous le numéro 12654 et Le Quotidien sous le numéro 7718 du 20/05/2026.

2026401886FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte ssp daté du 01/04/2026 enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 07/05/2026 sous le N°26302212 par quittance N°29624, la société

sotumaco représentée par son gérant monsieur sofiene najjar a loué tout le fonds de commerce du café sis à la rue echem numéro 53 à monsieur chaher romdhani, pour une période de six ans renouvelables commençant le 1er avril 2026 et se finissant le 31 mars 2032.

Cet avis a été publié au quotidien Al Chourouk paru le 20/05/2026.

2026401898FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte ssp daté du 30/04/2026 enregistré à la recette des finances du lac le 04/05/2026 sous le N°26303610 par quittance N°M046213, madame rahima ben abdessalem a loué tout le fonds de commerce du café MACCIATO sis à résidence Manaret lac N11 à madame lmen basti, pour une période d'une année renouvelable commençant le 1er mai 2026 et finissant le 30 avril 2027.

Cet avis a été publié au quotidien Al Chourouk paru le 20/05/2026.

2026401899FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution du Syndicat des Copropriétaires

De la Résidence Cinquième la soukra

Suite à la convocation de la Société Tuniso-Koweïtienne d'El Emar à tenir l'Assemblée Générale Constitutive du Syndicat des Copropriétaires de la Résidence Cinquième la soukra, sise à l'Avenue Ben Neji, et en vertu de procès-verbal de constitution daté du 13/12/2025 assisté par l'huissier

Notaire maître abd el hfayedh labyadh et son assistant maître Emna Kadhem Laamari sous le numéro 27/11.

Le Conseil Syndical des Copropriétaires a été élu comme suit :

- M. Mohamed Ben zayed : Président.

- M. Haythem Ben Brik : Trésorier.

- M. Belgacem Bouazizi : Trésorier adjoint.

- M. Wassim Sohnoun : Membre.

- M. Mohamed Amir Gargouri : Membre.

2026R01664APSF1

Constitution d'un groupement de développement Agricole

Suite à la demande de constitution d'un GDA en date du 11/10/2012 sous le numéro 17.

Il a été constitué un groupement de développement agricole comme suit :

Délégation : kalàa khesba

Dénomination : station kalàa djarda SKD18

Zone d'activité : Sidi Ahmed Salah

Siège social : Sidi Ahmed Salah

Nom du président : khalfaoui Ammar

Missions la protection de l'équipement du périmètre d'intervention et l'exploitation des systèmes d'eau.

- L'accomplissement d'une manière générale de toute mission visant l'appui des intérêts collectifs de leurs adhérents.

2026401876APSF1

Constitution d'un groupement de développement Agricole

Suite à la demande de constitution d'un GDA en date du 14/12/2006 sous le numéro 36. Il a été constitué un groupement de développement agricole comme suit :

Délégation : kalàa khesba

Dénomination : station Forna

Zone d'activité : Sidi Ahmed Salah

Siège social : Sidi Ahmed Salah

Nom du président : khalfaoui elhoussine

Missions : la protection de l'équipement du périmètre d'intervention et l'exploitation des systèmes d'eau.

- L'accomplissement d'une manière générale de toute mission visant l'appui des intérêts collectifs de leurs adhérents.

2026401878APSF1

Homologation de résolutions

Renouvellement de l'organisme syndical

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale, daté le 26/04/2026 enregistré à la recette des finances Ezzahra le 05/05/2026 Quittance n°M027191 enregistrement n°26700963.

Il a été renouvelé l'organe de syndicat des résidents d'El Amen 5, dont le siège est situé à cité Panorama à Ezzahra comme suit :

Président : Adel Zallaga

Trésorier : Salah Khaled

Membre : Mohamed Ali Bourbiaa.

2026R01436APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Et ce après ajournement et rabaissement du prix d'adjudication de 40%

Maître NAJLA JAZI

REZIG CENTRE BLOC D APP 5 SIDI REZIG

PARTIE POURSUIVANTE : Banque Internationale Arabe De Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre national des entreprises sous

le matricule fiscal et unique n°0000110F, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

PARTIE SAISIE : Mr Atef Cherif (débiteur principale), agriculteur, résident au n°28 cité essadaa Fahs et à son deuxième domicile à cité Koucha Bir Mchergua, titulaire de CIN n°0096306 et Mr Mohamed Cherif (caution réelle solidaire), agriculteur, résident à Dleyeyel Iaroussa Bir Mchergua, titulaire de CIN n°00600726.

L'AVOCAT POURSUIVANT : Maître NAJLA JAZI Avocat à la cour de cassation; demeurant au REZIG CENTRE BLOC D APPARTEMENT 5 SIDI REZIG.

PROPRIETE SAISIE : Il s'agit de 440 parts indivises objet du titre foncier n°6741 Zaghouan dénommé «AMAL» qui se situe à Bir Mchergua rue du martyr Taher Hechmi cité Koucha au milieu d'un quartier résidentiel équipé en eau et en électricité sur lesquelles est bâti une maison qui se compose de deux étages et d'un espace nu en façade et une surface du côté sud et tous les deux sont utilisées pour l'aération le passage et le stationnement de la voiture, la superficie des deux espace est de 202 mm, rez-de-chaussée est d'une superficie de 238 m m il contient un séjour et 3 chambres, une cuisine, une toilette, une salle de bain, le premier étage est d'une superficie de 182 m m il a une entrée indépendante et des escaliers il se compose d'un séjour et trois chambre à coucher, une toilette, une salle de bain, et des escaliers menant à la terrasse tous les équipements du bien sont en bon état et il est équipé de l'énergie solaire le bien est délimité du nord du sud de ouest par des bâtiments sur propriété d autrui et de l'est par la rue du martyr Taher Hechmi.

MISE A PRIX : 378 180 000 D et ce après ajournement et rabaissement du prix d'adjudication de 40% frais et honoraires d'Avocat en sus.

DATE ET LIEU DE LA VENTE : la vente de la propriété aura lieu lundi 22/6/2026 à 9h du matin à la salle des

créées du Tribunal de Première Instance de Zagouan. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et se munir des autorisations légales chaque fois où la loi l'exige.

Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère Instance de ZAGOUAN ou bien le Cabinet de l'avocat poursuivant.

2026R01673VEPA1

Vente aux enchères publiques après déduction

Etude de Maître Slim BOUASSIDA

Avocat à la Cour de Cassation

Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Bureau n°55 Sfax

Matricule fiscal n°: 441860RAP000

Il sera procédé à la vente de l'immeuble sous-indiqué au dernier enchérisseur à la Chambre des Ventes Immobilières au Tribunal de Première Instance de Tunis II et ce le Lundi vingt deux Juin deux mille vingt six (22/06/2026) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Le créancier saisissant : Sami ZOUARI, titulaire de matricule unique 581951X qui a élu son domicile chez la Société Global de Recouvrement ayant son siège social 133 Rue Moularès Megrine Zone Industrielle Saint Gobain Ben Arous et ayant son domicile légal élu pour cette affaire au bureau de son Avocat Maître Slim Bouassida Avocat à la Cour de Cassation sis à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Sfax, Bureau n° 55 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Slim BOUASSIDA Avocat à la Cour de Cassation ayant son étude à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu cinquième étage Bureau n°55 Sfax son matricule fiscal n°441860RAP000.

La débitrice saisie : Société Globe Salah International, au nom de son représentant légal Société à Responsabilité Limitée, titulaire du

matricule unique n°0826855G ayant son siège 1/ au numéro 10 Rue Hédi Kfecha 2074 El Mourouj Ben Arous. 2/ 11 Avenue 10000 El Wardia Tunis.

Immeuble à vendre : La totalité d'un quart dans l'indivision de l'immeuble immatriculé revenant au saisi au titre foncier n°47927 Tunis dénommé "Hanan 91". Il s'agit d'une parcelle de terrain ayant une superficie de 655 m² sise à la localité d'El Wardia Premier non loin du Lycée El Wardia. Il se trouve aussi à l'angle de trois Rues Avenue 10001, Rue Maaouia Tmimi de la façade du côté gauche et une troisième Rue du Côté postérieur puis Rue WAUX. Il est édifié sur ce terrain un immeuble qui se compose d'un rez-de-chaussée commercial et de 5 étages supérieurs.

La totalité est non achevée à un niveau différent destiné à l'habitation des bureaux au rez-de-chaussée commercial il comporte (05) portes de locaux commerciaux fermés et se compose de deux locaux à l'état d'exploitation un local de pâtisserie et un local des équipements informatiques et des fournitures scolaires. Une deuxième partie de l'immeuble donnant accès sur la grande avenue est fermée et dont le toit est couvert par une charpente métallique sur une superficie d'environ 187,50 m² dont une partie postérieure qui n'est pas comprise dans le titre foncier 47927 Tunis. Le premier étage se compose de deux appartements, le premier du côté gauche des escaliers et le deuxième du côté droit les escaliers. Le premier appart du côté droit les escaliers. Le premier appartement comporte une salle de séjour, une cuisine, un hall, une salle de bain, une chambre à coucher qui s'ouvre sur un deuxième espace qui donne accès au deuxième appartement à droite des escaliers et qui comporte quatre chambres à coucher et un ancien hall. Les séparations intérieures du deuxième appartement ne sont pas construites.

La construction était au début destinée comme local d'habitation du type villa. Les espaces de retrait se trouvent dans tous les côtés. La construction a été élargie et tous les espaces non construits ont été exploités. La superficie totale de l'étage est de 483,06 m².

Le deuxième étage se compose de deux appartements chaque appartement comporte une salle de séjour, un hall, une cuisine, une salle de bain et deux chambres à coucher.

Les cloisons de séparation de l'intérieur des étages supérieurs ne sont pas construites. Chaque étage couvre une superficie d'environ 483,05m² par ailleurs chacun des deux derniers étages couvre environ 468,55 m². L'état de la construction est moyen.

Mise à prix après déduction de 40 % : La mise à prix de l'ensemble des parts saisies et dont le nombre s'élève à un quart dans l'indivision à l'immeuble revenant au saisi sus-indiqué après l'abaissement de 40 % a été fixé à cinq cent quatre vingt quatre mille quatre cent quarante quatre dinars 250 millimes (584.444,250d) en sus des frais des enchères qui seront déterminés par le Tribunal.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble est possible tous les jours au cours des horaires administratifs.

Remarque : Pour consulter le cahier des charges il y a lieu de contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Tunis II ou l'Etude de Maître Slim BOUASSIDA, Avocat à la Cour de Cassation sise à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage bureau n°55 Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir consigné le tiers de la mise à prix.

2026X00792VEPA1

**VENTE AUX ENCHERES
PUBLIQUES**

**CABINET MAITRE AMOUS
ABDELHAMID**

AVOCAT A LA COUR DE CASSATION

31 AVENUE FARHAT HACHED SFAJ

Il sera procédé à la vente immobilière aux enchères publiques à la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Sfax 2 sis zone troisième rue 4 Ahmed Aloulou près de la caisse Nationale de Sécurité Sociale Sfax le Mercredi 24/06/2026 à 9 heures du matin.

PARTIE POURSUIVANTE :

- Banque Internationale Arabe de Tunisie société anonyme son registre de commerce N°B187881996 représentée par son représentant légal dont le siège social est au 70,72 avenue Habib Bourguiba Tunis.

PARTIES SAISIES :

- Monsieur Hamadi Ben Abdelmajid Mtibaa gérant de Société demeurant cité El Habib immeuble 15 n° 2 Sfax CIN n° 05376367.

- Madame Fatma Bent Habib Mtibaa sans profession demeurant à la route de Gabès km 6 impasse Echeikh Sfax CIN n°01193983.

AVOCAT POURSUIVANT :

- Maître Amous Abdelhamid avocat à la cour de cassation demeurant 31 avenue Farhat Hached Sfax.

IMMEUBLE SAISI :

Il s'agit d'un appartement au 1er étage d'un immeuble de 4 étages R+3 sis route Mharza délégation gouvernorat de Sfax sa superficie 69 m² objet du TF n°102052 Sfax dénommé «Baghdad» une cage d'escalier l'entrée est Ouest le parterre couvert de carrelage les murs couverts et peints son toit à 2,80m à usage d'habitation et diversifier.

Composé d'un salon une petite pièce deux autres pièces un couloir cuisine une salle de bain WC.

Equipé d'électricité et l'eau potable, l'état de l'immeuble est moyen.

MISE A PRIX :

- Soixante cinq mille cinq cent cinquante Dinars outre les frais.

OBSERVATIONS :

La visite de l'immeuble saisi peut se faire tous les jours pendant les heures de travail. Le cahier des charges est déposé au greffe et à l'étude de l'avocat poursuivant.

Tout participant étranger doit se prémunir préalablement de l'autorisation du gouvernorat. Ne peuvent participer aux enchères que ceux qui auront préalablement consigné le tiers de la mise à prix soit 21.850,000 D.

2026X00794VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Cabinet maître Karray Rached

**Avocat à la cour de cassation à
Sfax**

Tél : 74 299 083

L'adjudication aura lieu le mercredi 24/06/2026 à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax 2 à partir de 9 heures du matin.

Partie saisissante : la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE *BIAT* demeurant à l'avenue Habib Bourguiba Tunis.

Avocat saisissant : maître Karray Rached avocat près la cour de cassation à son cabinet sis 16 rue Arbi Zarrouk à Sfax.

Débiteurs poursuivis : Sinen Bouattour pâtissier dans une société titulaire de la c i n n°07327339 demeurant à la route d'el Ain km 3.5 rue Ahmed Bouattour helwaa 3051 Sfax - débiteur principal et caution hypothécaire-

2 : Soumaya Masmoudi mère de famille à la maison titulaire de la CIN n°08834746 demeurant à la même adresse et à la route de Mahdia km 6 impasse Saltnia Sfax en sa qualité de caution réelle el hypothécaire.

Bien objet de la vente aux enchères :

La totalité de la propriété sise à la route de Menzel Chaker km 5 consistant en un terrain de forme rectangulaire où a été bâti une

demeure d'une superficie de 160.70 m² elle comprend trois chambres et une salle centrale une véranda, une cuisine, une salle de bain et une toilette, il existe sous les escaliers une salle pour l'élevage des moutons.

La propriété est pourvue de l'électricité et de l'eau courante. Elle est délimitée au sud par Kharrat, au nord Tijani Kharrat et Mohamed et Mouneem Kharrat chacun d'une part, à l'est Fayez Kharrat, à l'ouest une rue d'où son entrée.

La mise à prix fixée pour l'ouverture des enchères :

Deux cent quatre vingt quatorze mille trois cent cinquante dinars (294.350.000 dinars)

Expert désigné : Mr Mohamed Sellami son n° de téléphone est le 21 521 600.

Visite des lieux : Pendant tous les jours de travail et aux horaires administratifs, pour plus de renseignements on peut consulter le secrétariat du tribunal de première instance de Sfax2 où a été déposé le cahier des charges ou au cabinet de l'avocat poursuivant maître Rached Karray,

Conditions particulières : toute personne désirant participer aux enchères doit consigner le tiers du prix de la mise à prix par un chèque certifié et se faire assister par un avocat.

2026X00797VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

MAITRE MOHAMED HEDI

Avocat à la cour de cassation

22, Rue de Marseille Tunis

TEL : 71351282

FAX : 71258570

1) Partie poursuivante : BANQUE EZZITOUNA, société anonyme dont le siège social 2 Boulevard qualité de la vie le Kram, immatriculée au registre de commerce du Tribunal de Première Instance de Tunis sous le

numéro B24162009, ayant élu son domicile à l'étude de son Avocat Maître MOHAMED HEDI, en tant que représentant de la société HEDI de consultation et Avocatie H.C.A 22 Rue de Marseille Tunis.

2) Parties Saisies : 1- Société YASMINE pour matriciels de construction SYMAC. SIEGE SOCIAL Avenue azzouz rebaie cité ines Menzah 2. Domicile élu chez Maître RABEH khraifi rue farhat hached JENDOUBA.

2- Nizar MEJRI sis à cité nour 01 SIDI DAOUD tunis. Domicile élu chez Maître RABEH khraifi rue farhat hached JENDOUBA.

3) Avocat Poursuivant : Maître MOHAMED HEDI, Avocat à la cour de cassation, 22 rue de Marseille Tunis en tant que représentant de la société HEDI de consultation et Avocatie H.C.A 22 Rue de Marseille Tunis, Identifiant unique 1838199T.

4) Immeuble saisi : La vente portera sur la totalité du titre foncier n°1460 Jendouba nommé MERIEM d'une superficie totale de 7135 m².

5) Mise à prix : la mise à prix est fixée à la somme de deux Millions cent quatre vingt trois mille dinars.

6) Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le Mardi 30 juin 2026 à la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de JENDOUBA à partir de neuf heures et suivant du matin.

7) Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine pendant le jour.

OBSERVATION : La participation aux enchères n'est possible qu'après consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et par l'intermédiaire d'un Avocat ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'un cautionnement bancaire.

- Les étrangers doivent se munir de l'autorisation de gouverneur du lieu de l'immeuble saisi pour participer à l'adjudication

Pour plus de renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de TUNIS.

2026401877VEPA1

Vente aux enchères

Poursuivant :

Union de Factoring, société anonyme, dont le siège social est sis au Building Ennour, Centre Urbain Nord, Tunis 1004, immatriculée sous l'identifiant unique n°510246K, élisant domicile au cabinet de son avocat Maître Mohamed Maher Snoussi, avocat à la cour de cassation, titulaire de l'identifiant unique n°489226B.

Débiteur saisi :

Monsieur Khamis Ben Bouraoui Ben Khamis El Ajmi, en sa qualité de caution solidaire personnelle et réelle de la débitrice principale, la société «POLYMAT - Société des Equipements Multiples», demeurant à El Jadid, El Masdour, gouvernorat de Monastir, et, le cas échéant, au siège social de la société POLYMAT sis sur la route Sousse - Mahdia, Menzel Harb 5036 Monastir.

Avocat poursuivant :

Maître Mohamed Maher Snoussi, avocat à la Cour de cassation, 5 rue Riadh - Mutuelleville - Tunis.

Désignation du bien objet de la saisie :

Le bien immobilier objet de la présente procédure consiste en la parcelle n°78 objet du titre foncier n°26888 Monastir, d'une superficie de 4.788 m². Il s'agit d'un terrain plat comportant 20 oliviers âgés d'environ quarante ans, en bon état et présentant une bonne productivité. Le sol est sablonneux et exploité en culture pluviale. Le terrain comprend également un cyprès ainsi que :

- Une première construction consistant en un dépôt dont la toiture est en dalle et le sol cimenté, d'état moyen, dont une partie est édifiée sur le bien saisi sur une superficie d'environ 230 m² et une autre partie sur le terrain contigu (parcelle n°70) ;

- Une seconde construction d'état inférieur à la moyenne, consistant en un espace entouré de murs, dont une partie couverte d'environ 28 m² et une partie non couverte d'environ 91 m².

Le bien ouvre sur un chemin agricole d'environ 5 mètres de largeur avec une façade d'environ 44 mètres. Il est

situé à environ 250 mètres de la route goudronnée reliant El Masdour à Bir Ettàyeb.

Il est limité au nord par un chemin agricole, au sud par la parcelle n°69, à l'est par la parcelle n°79, et à l'ouest : par la parcelle n°70.

Mise à prix :

Cent cinquante-cinq mille huit cents dinars (155.800,000 DT), outre les frais qui seront annoncés le jour de l'audience.

Date et juridiction de la vente :

La vente aux enchères se tiendra devant la chambre des ventes immobilières du Tribunal de première instance de Monastir, le 24/06/2026 à partir de 9h.

Visite du bien :

Le bien peut être visité quotidiennement.

Pour participer aux enchères, il est obligatoire de consigner le tiers de la mise à prix conformément à la loi, par l'intermédiaire d'un avocat près de la cour d'appel.

Les étrangers doivent également obtenir l'autorisation préalable requise auprès de Monsieur le Gouverneur de Monastir.

2026401881VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Dhaker Aloui

Avocat à la cour de cassation

**Centre Ennajeh Bloc B n°53 av
Taher Sfar Manar 2 - Tunis**

Poursuivant : Selmi Hosni demeurant Sidi Mehrez Bouhsina Sousse.

Copropriétaires : Hosni selmi demeurant Bouhsina Sousse; Rabiaa smadhi ; Nasef selmi ; Hamza selmi demeurant rue 12 n°201 cité sidi fradj Béja.

Avocat Poursuivant : Maître Dhaker Aloui Avocat à la cour de cassation Centre Ennajeh Bloc B n°53 av Taher Sfar Manar 2 Tunis

Immeuble mis en vente : maison sise à rue 12 n°201 cite sidi Fradj Béja.

Mise à prix : quarante-neuf mille six cent Dinars (49.600, 000 DT)

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu jeudi le 25-06-2026 à la chambre des criées du tribunal de première instance de Béja à partir de neuf heures (9h) du matin.

Visite de l'immeuble mis en vente : tous les jours pendant l'horaire administratif.

Observations :

1) Tout participant aux enchères doit consigner le (1/3) au moins de la mise à prix et ce à la caisse des dépôts et consignations

2) Chaque enchérisseur doit se faire représenter par un avocat

3) Pour prendre connaissance du cahier des charges s'adresser au greffe de la chambre des saisies immobilières au tribunal de première instance de Béja ou au cabinet de l'avocat Maître Dhaker Aloui pendant les heures de travail.

2026401889VEPA1

Vente d'un immeuble immatriculé aux enchères publiques

Etude Maître Mohamed REKIK

Avocat à la cour de cassation

Poursuivant : Tunisian-Saoudian Bank, en la personne de son représentant légal S.A dont le siège social est au 32 Rue Hedi Karray Tunis inscrite au registre national des entreprises sous le n°0013026E son domicile élu concernant au bureau de son avocat Maître Mohamed REKIK.

Partie saisie : Mr Ahmed Ben Mohamed Ameer Ben Mahmoud Brahem, titulaire de la C.I.N n°06843305, ayant son domicile à l'Avenue Farhat Hached Benbla Monastir (en sa qualité de caution personnel solidaire et hypothécaire) de La société Royal Meuble, Identifiant Unique n°1071457G son siège social est à l'Avenue 7 novembre Benbla Monastir (en sa qualité de débitrice principale)

Avocat poursuivant : Maître Mohamed REKIK 29 Avenue de l'Indépendance Ariana Bureau B 312. Tél : 71 723 999. MF : 0760056W

Immeuble à vendre : L'intégralité de l'immeuble revenant en propriété à la partie saisie, Ahmed ben Mohamed Ameer ben Mahmoud Brahem, dénommé «Ahmed», faisant l'objet du titre foncier n°47206 Mahdia, consistant en une terre agricole complantée d'oliviers (arbres adultes et jeunes oliviers) et d'amandiers, sise à l'Imada de Boumerdes, délégation et gouvernorat de Mahdia. Il correspond à la parcelle n°130 du plan de lotissement du titre foncier d'origine n°43577 Mahdia, d'une superficie de 18 197 m², divisé en 18 197 parts, et pour lequel a été délivré le titre de propriété n°160068/24 en date du 25/03/2026. L'immeuble consiste en une parcelle de terre agricole de forme irrégulière [trapézoïdale / inclinée], complantée d'oliviers d'âges différents - comprenant 44 pieds en pleine production et 09 pieds de jeunes oliviers - parsemée de 06 pieds d'amandiers morts et de 02 pieds de figuiers.

Ses limites sont les suivantes : Au sud (Qibla) : Les parcelles n°113 et 127 A l'est : La parcelle n°142 et une piste agricole Au nord (Jaouf) : Une piste agricole, au-delà de laquelle se trouve la parcelle n°141 A l'ouest : La parcelle n°1258.

Mise à prix : 57.539,500DT en vertu de l'expertise des deux experts judiciaires Mr Mohamed Dhahbi et Mr Ezzeddine Ammar.

La visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine

Date et lieu de vente : La vente aura lieu le lundi 22/06/2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées auprès de tribunal de première instance de Mahdia.

Observations : L'enchérissement ne peut avoir lieu qu'après consignation au moins du tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et consignations ou présentation d'un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et présentation, des autorisations administratives nécessaires pour ceux qui y sont soumis. Le cahier de

charges peut être consulté au bureau de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de Mahdia où il est déposé un exemplaire.

2026401900VEPA1

Avis aux créanciers

Changement d'un mandataire de la justice

En vertu de la décision du tribunal de première Instance de Tunis du 18 Mai 2026 dossier de Séquestre numéro 174, il a été décidé de changer le mandataire de la justice Monsieur Mondher Hamdi par le mandataire de la justice Monsieur Faouzi BEN SALEM dont le bureau est sis au 12, rue du Kerch Akbar, 2e étage, bureau n°15, pour continuer les procédures du Séquestre au nom de Monsieur Mohamed Ben Abdelwaheb SAIDANE, sous la supervision de la Présidente chargée de la chambre du Séquestre et de la liquidation judiciaire Madame Oumaima BAKAR.

2026R01648VEPA2

Révocation des mandataires de la justice

Pour Un Groupe De Sociétés

En vertu de la décision de tribunal de première Instance de Tunis du 18 Mai 2026 dossier de Séquestre numéro 173 bis, il a été décidé de relever les mandataires de la justice Monsieur Mondher Hamdi et Monsieur Bilel Errahmouni de leurs fonctions et la continuité des procédures du Séquestre par le mandataire de la justice Monsieur Faouzi BEN SALEM dont le bureau est sis au 12, rue du Kerch Akbar, 2e étage, bureau n°15, sous la supervision de la Présidente chargée de la chambre du Séquestre et de la liquidation judiciaire Madame Oumaima BAKAR pour les sociétés suivantes :

1. Société le PANNEAU IU N°0783043P
2. Société LE FRIGO IU N°0787646E
3. Société FRANCO TUNISIENNE INTERNATIONAL TRADING IU N°0908729F

4. Société PROSENOL IU N°0918575L
 5. Société IMMOBILIERE CONTEMPORAINE IU N°1066473Y
 6. Société INDEPENDENT TRADING COMPANY IU N°1327658H
 7. Société GLOBAL METAL COMPANY IU N°1327794Q
 8. Société PIMA IU 0046015F
 9. Société Nouvelle de l'industrie des métaux IU N°1594974F.
- 2026R01649VEPA2

Révocation des mandataires de la justice

Pour Un Groupe De Sociétés

En vertu de la décision du tribunal de première Instance de Tunis du 18 Mai 2026 dossier de Séquestre numéro 169 bis, il a été décidé de relever les mandataires de la justice Monsieur Mondher Hamdi et Monsieur Bilel Errahmouni de leurs fonctions et la continuité des procédures du Séquestre par le mandataire de la justice Monsieur Faouzi BEN SALEM dont le bureau est sis au 12, rue du Kerch Akbar, 2e étage, bureau n°15, sous la supervision de la Présidente chargée de la chambre du Séquestre et de la liquidation judiciaire Madame Oumaima BAKAR pour les sociétés suivantes :

1. Société des matériels sidérurgiques PROSID Identifiant Unique 0047452D
2. Société technique Industrielle et Commerciale Identifiant Unique 0046020C
3. Société INTER CHAUX Identifiant Unique 0977263A
4. Société INTERMETAL Identifiant Unique 0296412F
5. Comptoir Commercial des produits sidérurgiques en gros «CCPS GROS» Identifiant Unique 1307141 W
6. Comptoir Commercial des produits sidérurgiques Identifiant Unique 0538755Y
7. Société SIAME Identifiant Unique 0011723Q
8. Société PROSID CENTRE Identifiant Unique 0490907M

9. Société PROSID SUD Identifiant Unique 0442754V.
- 2026R01650VEPA2

Révocation des mandataires de la justice

Pour Un Groupe De Sociétés

En vertu de la décision du tribunal de première Instance de Tunis du 18 Mai 2026 dossier de Séquestre numéro 168 bis, il a été décidé de relever les mandataires de la justice Monsieur Mondher Hamdi et Monsieur Bilel Errahmouni de leurs fonctions et la continuité des procédures du Séquestre par le mandataire de la justice Monsieur Faouzi BEN SALEM dont le bureau est sis au 12, rue du Kerch Akbar, 2e étage, bureau n°15, sous la supervision de la Présidente chargée de la chambre du Séquestre et de la liquidation judiciaire Madame Oumaima BAKAR pour les sociétés suivantes :

1. TOUTALU titulaire de l'Identifiant unique n°0986926T.
 2. ROYAL TRADING titulaire de l'Identifiant unique n°1172173H.
 3. IMYCO titulaire de l'Identifiant unique n°1268103V.
 4. SOCIETE COTUNAL titulaire de l'identifiant unique n°1018612X.
 5. SNCI titulaire de l'identifiant unique N°0311009P.
- 2026R01651VEPA2

Avis aux créanciers

Ouverture des procédures de distribution des deniers en vertu des articles 466 et 468 du cpcc

Tribunal de première instance de Mahdia

(Affaire n°106)

En vertu de la décision du juge chargé de la distribution des deniers et la classification des créanciers au tribunal de première instance de Mahdia, datant du 04/05/2026, relative à l'affaire n°106 suite à la

requête déposée par Maître Soltana Souad avocate demeurant à l'avenue Taib Mhiri Mahdia, et les pièces annexes en particulier le certificat de dépôt émis par la recette des finances de Mahdia le 25/12/2025 sous le numéro 2501767 E et quittance n°M069756 du 10/11/2025 prouvant la consignation de la somme de 8300 dinars revenant de la vente des biens saisis de la société des viandes et d'élevage SOVIE.

A cet effet, tout créancier souhaitant participer à la distribution des deniers, à peine de forclusion, doit produire ses titres de créance à la greffe du tribunal dans les 30 jours qui suivent la publication au journal officiel ou la réception d'un avis par lettre recommandée ainsi qu'une demande de collocation sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant.

Cette demande énoncera les causes de préférence de créance s'il y a lieu.

2026S00736VEPA2

Décision d'administration

Société BIOM SOLAR INDUSTRY - SA

I.U : 0964617N

Siège social : zone industrielle route Tabarka Béja nord 9000

Suite à la décision rendue par le Tribunal de Première Instance de Béja le 20/05/2026, il a été décidé ce qui suit :

- La nomination de maître Ezzeddine Habib d'administrer l'entreprise conformément à l'article 415 du code de commerce

- La publication de cette décision au JORT et l'insertion au R.N.E

Toutes les correspondances et les avis doivent être destinés au bureau sis au 8, rue de Koweït Lafayette 1002.

2026401883VEPA2

Décision d'administration

Société BIOME INOX INDUSTRY

I.U : 1655002Y

Siège social : Zone industrielle Béja nord 9000

Suite à la décision rendue par le Tribunal de Première Instance de Béja le 20/05/2026, il a été décidé ce qui suit :

- La nomination de maître Ezzeddine Habib d'administrer l'entreprise conformément à l'article 415 du code de commerce

- La publication de cette décision au JORT et l'insertion au R.N.E

Toutes les correspondances et les avis doivent être destinés au bureau sis au 8, rue de Koweït Lafayette 1002.

2026401887VEPA2

Décision d'administration

Société Kollector Biome Béja KBB

I.U : 1668726Y

Siège social : zone industrielle route Tabarka Béja nord 9000

Suite à la décision rendue par le Tribunal de Première Instance de Béja le 20/05/2026, il a été décidé ce qui suit :

- La nomination de maître Ezzeddine Habib pour administrer l'entreprise conformément à l'article 415 du code de commerce

- La publication de cette décision au JORT et l'insertion au R.N.E

Toutes les correspondances et les avis doivent être destinés au bureau sis au 8, rue de Koweït Lafayette 1002.

2026401888VEPA2

JUGEMENT DECLARATIF DE FAILLITE

SOCIETE "MANUFACTURE GHARBI DU MATERIEL DE BOULANGERIE ET DE PATISSERIE"

Siège social : 12 Rue Habib Bougatfa Menzel Bourguiba Bizerte

R.C : B110670199

En vertu du jugement n°71 rendu par le Tribunal de Première Instance de

Bizerte le 26/02/2026 il a été déclaré la cessation de l'activité de la société «Manufacture Gharbi du matériel de Boulangerie et de Pâtisserie» Siège social 12 Rue Habib Bougatfa Menzel Bourguiba Bizerte à partir du 29/10/2010, et par conséquence la déclaration de sa faillite et la nomination de Monsieur MOHAMED IDRIS du juge commissaire du tribunal de première instance de Bizerte et Monsieur AHMED CHEFI entant que syndic de faillite.

Il appartient aux créanciers de présenter dans un délai de 15 jours à partir de cette publication, leurs dettes ordinaires et privilégiées ainsi que les garanties, au syndic de faillite conformément aux articles 497 et suivants du code de commerce, directement contre décharge à son bureau à la résidence Al Amal km 4.8 route le Kef Denden bureau C1 près de Direction régionale de la propriété foncière Mannouba.

(Tél 97.838.982/27.804.935).

2026401892VEPA2

CONVOICATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire exercice 2025

Mutuelle Assurance de l'Enseignement «M.A.E»

Complexe El Mechtel Avenue Ouled Haffouz - B.P 61 Bab El Khadhra 1075 Tunis

MF : 14225PPM000

CNSS : 12/27948

Mesdames, Messieurs les Délégués des groupements des sociétaires de la Mutuelle Assurance de l'Enseignement - M.A.E sont invités à assister aux travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire (Exercice 2025) qui se tiendra le Dimanche 28 juin 2026 à 9h à l'Hôtel Movenpick à Sousse.

A défaut de quorum, l'Assemblée Générale Ordinaire aura lieu après une heure le même jour et au même endroit quel que soit le nombre des présents et ce, pour délibérer sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

- 1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2025.
- 2) Approbation du bilan, de l'état de résultat pour l'exercice 2025.
- 3) Lecture et approbation des rapports des commissaires aux comptes relatifs au même exercice
- 4) Quitus aux administrateurs.
- 5) Détermination du lieu où sera tenue l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'exercice 2026.

OBSERVATIONS :

- La présentation de la convocation individuelle et de la carte d'identité nationale est obligatoire avant l'entrée à la salle de la réunion.

- En cas d'empêchement, un délégué peut mandater un autre délégué de même groupement pour le représenter. Ce mandat doit être déposé et enregistré au siège social de la société 15 jours au moins avant la date de la tenue de l'Assemblée Générale, faute de quoi il sera considéré comme nul. Un Délégué ne peut disposer de plus d'un mandat.

2026R01646SANB3

Convocation à l'assemblée Générale Ordinaire

Tunisie Autoroutes

SA au capital de 1349.529.300 DT

RC : B129151996

Siège social : Imm. «Tunisie Autoroutes» Rue Baya Rahal Centre Urbain nord 1003 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisie Autoroutes, sont convoqués à se réunir en assemblée générale ordinaire, le mercredi 24 juin 2026 à 10h, à l'hôtel Regency Tunis Hôtel situé à la Rue des Côtes de Carthage, Gammarth, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration lié à l'activité de la société pour l'année 2025 ;

2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2025 ;

3- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2025;

4- Approbation des opérations et des conventions visées par l'article 200 du code des sociétés commerciales;

5- Affectation des résultats;

6- Quitus aux administrateurs;

7- Approbation de nomination des membres de conseil d'administration;

8- Fixation des jetons de présence des membres de conseil d'administration et les membres du comité permanent d'audit;

9- Autorisation de publier et de déposer.

2026R01652SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE M.L.M. SA

AU CAPITAL DE 1 702 500 DINARS

SIEGE SOCIAL : 35 AVENUE HEDI NOUIRA, ROUTE DU BAC 2040 RADES

Identifiant unique RNE : 0943760E

Mesdames et messieurs les actionnaires de la société M.L.M. S.A. sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue le lundi 22 juin 2026 à partir de onze heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025

2) Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025

3) Approbation des opérations prévues par les articles 475 et 200 du code des sociétés commerciales

4) Approbation des états financiers 2025

5) Affectation du résultat relatif à l'exercice 2025

6) Jetons de présence

7) Quitus aux administrateurs.

Le conseil d'administration de la société informe les actionnaires que tous les documents, nécessaires pour leur permettre de se prononcer en connaissance de cause et de donner leurs avis sur la gestion et le fonctionnement de la société, seront mis à leur disposition au siège social de la société quinze jours avant la date prévue par la tenue de l'assemblée.

2026R01655SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société mutuelle de base des services agricoles "EL HAYET"

Société anonyme

Capital Social : 28000 dinars

Siège social : Av. de l'Environnement 8060 Beni Khiar

Matricule fiscal : N° 1597067/Q/P/N/000

Le conseil d'administration de la Société mutuelle "El Hayet "Beni khiair convoque tous les adhérents à assister à l'assemblée générale ordinaire le vendredi 19 Juin 2026 à 10 H au siège social de la société AV. de L'Environnement Beni khiair en réponse au premier appel à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport moral et financier pour la gestion de l'exercice 2025 et discussions des rapports mentionnés.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour la gestion de l'exercice 2025.

3- Approbation des rapports mentionnés.

4- Donner le quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2025.

5- Approbation de la constatation des variations du capital social au cours de l'exercice 2025.

6- Approbation de l'affectation des excédents annuels de l'exercice 2025.

NB : les adhérents ont la faculté à partir du huitième jour précédent cette assemblée de prendre connaissance

au siège de la société mutuelle des procès-verbaux du conseil d'administration, des états financiers et des rapports du commissaire aux comptes.

2026R01656SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

CEVA LOGISTICS TUNISIE

SA au capital de 350 000 Dinars

Siège social : Zone Portuaire de Radés - Ben Arous- BP 214- Radés 2014 Tunisie

Identifiant Unique : N°0823263 Z

Messieurs les actionnaires de la société CEVA LOGISTICS TUNISIE sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 19 juin 2026 à 10h (heure de Tunis) au siège de la société CEVA LOGISTICS TUNISIE et ce, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion se rapportant à l'exercice 2025.
2. Lecture et approbation des rapports général et spécial du commissaire aux comptes.
3. Approbation des états financiers de l'exercice 2025.
4. Quitus aux Administrateurs et au Directeur Général.
5. Affectation des résultats de l'Exercice 2025.
6. Approbation des conventions réglementées prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales.
7. Jetons de présence pour les Administrateurs.
8. Mandat du Commissaire aux Comptes
9. Pouvoirs pour formalités.

2026R01659SANB3

CONVOCAZIONE A L'ASSEMBLEA GENERALE ORDINARIA

SOCIETA TELNET HOLDING

Société Anonyme faisant appel public à l'épargne

CAPITAL SOCIAL : 12.130.800 DINARS TUNISIENS

SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE ENNOUR CENTRE URBAIN NORD - 1082 - TUNIS MAHRAJENE

Identifiant Unique : 0496236W

Les actionnaires de la société TELNET HOLDING S.A sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Lundi 29 juin 2026 à 15 Heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises "I.A.C.E" sis aux berges du Lac 1 - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à la gestion au titre de l'exercice 2025.
2. Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels de la société TELNET HOLDING S.A pour l'exercice 2025.
3. Lecture du rapport des Commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés du groupe TELNET HOLDING pour l'exercice 2025.
4. Approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2025.
5. Approbation de la reconduction des conventions et opérations entrant dans le champ d'application de l'article 25 des statuts de la société, ainsi que des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.
6. Affectation du résultat de l'exercice 2025.
7. Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2025.
8. Fixation du montant de Rémunération du comité d'audit au titre de l'exercice 2025.
9. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2026R01665SANB3

Convocation à l'assemblée générale annuelle

Société SELECT HARDWARE

SA au capital de 1 000.000 dinars

Siège social : 62 Rue des matériaux, avenue union du Maghreb arabe, Route la Soukra Km 8.5 - 2036 Soukra Ariana

RC : B159372002

Identifiant Unique RNE : 817422H

Les actionnaires de la société SELECT HARDWARE seront convoqués en assemblée générale annuelle, au siège social de la société mère (AMI) le Mardi 30 juin 2026 à 14 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation de la date de tenue de l'Assemblée
- 2) Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2025 ;
- 3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes;
- 4) Approbation du rapport établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2025 ;
- 5) Approbation des états financiers de la société de l'exercice 2025 ;
- 6) Affectation des résultats de l'exercice 2025 ;
- 7) Approbation des conventions réglementées régies par l'article 200 (nouveau) et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales;
- 8) Quitus aux membres du conseil d'administration et au Président Directeur Général;
- 9) jetons de présences allouées aux membres du conseil d'administration;
- 10) Questions diverses;
- 11) Pouvoirs pour formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires au siège social de la Société le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée, le rapport du conseil d'administration, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2025, rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires.

2026R01669SANB3

Convocation à l'assemblée générale annuelle

Société AMI COMMERCIALE

Société anonyme

Au capital de 1 500 000 dinars

Siège social : 8 rue des métaux, AV de l'UMA, route de Soukra km 8,5 - ARIANA

Matricule fiscal : 505274F/A/M/000

Les actionnaires de la société AMI COMMERCIALE sont convoqués en assemblée générale annuelle, le vendredi 30 juin 2026 à 13 heures au siège social de la société mère (AMI) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2025
- 2) Lecture de rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2025 ;
- 3) Approbation du rapport établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2025 ;
- 4) Approbation des états financiers de la société de l'exercice 2025.
- 5) Affectation des résultats de l'exercice 2025 ;
- 6) Approbation des conventions réglementées régies par l'article 200 (nouveau) et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales;
- 7) Quitus aux membres du conseil d'administration et au Président Directeur Général;
- 8) Questions diverses;
- 9) Pouvoirs pour formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires au siège social de la Société le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée le rapport du conseil d'administration, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2025 rapport du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires.

2026R01670SANB3

Convocation à une assemblée générale ordinaire

Minoterie et semoulerie Rue Sadok Bey

Société anonyme

Zone industrielle Bir El Kassaa 1 Ben Arous

Au capital de 10.750.000 dinars

M.F : 1064X

Les actionnaires de la minoterie et semoulerie Rue Sadok Bey, sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 24 juin 2026 à 10h00 au siège de la société sis à la Zone industrielle Bir El Kassaa 1 Ben Arous afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport d'activité de l'exercice 2024
- 2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024.
- 3- Approbation du rapport d'activité de l'exercice 2024
- 4- Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2024
- 5- Affectation des résultats
- 6- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2025, 2026, 2027
- 7- Formalités d'enregistrement.

2026R01672SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société mutuelle de base des services agricoles «ZEMBRA»

Société anonyme

Capital social : 150000 dinars

Siège social : Av, Habib Bourguiba, Boukrim, Haouaria

Matricule fiscal : N°1629989 D/N/N/000

Le conseil d'administration de la Société mutuelle "ZEMBRA" Bou krim convoque tous les adhérents à assister à l'assemblée générale ordinaire le Mardi 16 juin 2026 à 10 H30 au siège social de la société en réponse au premier appel à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture du rapport moral et financier pour la gestion de l'exercice 2025 et discussions des rapports mentionnés.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour la gestion de l'exercice 2025.

3- Approbation des rapports mentionnés

4- Donner le quitus aux administrateurs pour la gestion des exercices 2025.

5- Approbation de la Constatation des variations du capital social au cours de l'exercice 2025.

6- Approbation de l'affectation des excédents annuels de l'exercice 2025.

NB : Les adhérents ont la faculté à partir du huitième jour précédent cette assemblée de prendre connaissance au siège de la société mutuelle des procès-verbaux du conseil d'administration, des états financiers et des rapports du commissaire aux comptes.

2026R01674SANB3

CONVOCACTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE DE MISE EN VALEUR ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE - EL KATIBIA

S.A au capital de : 2420.000 Dinars

Siège social : Ferme Chahama - Bouchrik - Grombalia

M.F : 023091VNM

R.C : B125701998

C.N.S.S : 406317-81

Messieurs les Actionnaires de la S.M.V.D.A EL KATIBIA, sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 26 Juin 2026 à 11h00 à la Ferme Echahama - Bouchrik, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration relatif à l'Exercice 2025,
2. Lecture des Rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2025,
3. Examen et approbation des Etats Financiers au 31/12/2025,
4. Quitus aux Administrateurs,
5. Affectation des résultats,

6. Renouvellement du mandat des Administrateurs,

7. Jetons de présence.

2026R01676SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Date 30 Juin 2026

SOCIETE ELLOUHOUM

Société Anonyme

Au Capital de 3.000.000 dinars

**Adresse Sociale : Avenue 3 Août
1903 el Ouardia 1009 Tunis**

Identifiant Unique : 0006199J

Messieurs les Actionnaires de la Société ELLOUHOUM sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire pour qui se tiendra le Mardi 30 Juin 2026 à 10 H au siège de la Société à el Ouardia Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- L'augmentation du capital social de la Société de 3 millions de dinars à 49.426,944 millions de dinars.

2- Modification de l'article 6 du statut.

3- Pouvoirs en vue de formalités.

2026R01677SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE REGIONALE DE TRANSPORT DE KASSERINE

**IMMEUBLE SPROLS, FOURAT 1,
ROUTE DE SBEITLA, 1200
KASSERINE**

Messieurs les actionnaires de la Société Régionale de Transport de Kasserine sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Jeudi 25 Juin 2026 à 10H au siège de la Société sis à l'immeuble SPROLS Fourat 1 route de Sbeitla Kasserine en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Présentation et approbation de rapport d'activité de l'exercice 2025,

2- Présentation et approbation des rapports du commissaire aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice 2025,

3- Approbation éventuelle de ces rapports et des états financiers de l'exercice 2024,

4- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2025,

5- Affectation des résultats.

6- Application de la note circulaire n°28 du 22 Juin 2005 de Monsieur Le Premier ministre concernant le versement de jeton de présence pour les membres des représentants d'Etat dans le Conseil d'Administration,

7- Nomination des nouveaux membres au conseil d'administration de la Société Régionale de Transport de Kasserine,

8- Nomination du commissaire aux comptes de la Société Régionale pour la période 2026-2027-2028.

2026R01678SANB3

CONVOCATION

ALKIMIA-PACKAGING SA

Société anonyme

Au capital de 18 500 000 Dinars

**11, Rue des Lilas -1082 Tunis -
Mahrajène**

Messieurs les actionnaires de la Société ALKIMIA - Packaging sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 23 Juin 2026 à 9 heures au siège de la Société au 11, rue des Lilas; 1082 Tunis - Mahrajène à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la Gestion de l'exercice 2025,

2- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2025,

3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs au même exercice,

4- Quitus aux Administrateurs,

5- Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs,

6- Affectation du résultat net de l'exercice 2025.

Tout actionnaire pourra, par ailleurs, se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition que celui-ci soit lui même actionnaire et qu'un "POUVOIR" soit déposé au siège social de la Société.

2026R01679SANB3

CONVOCATION

LES SALINES DE TATAOUINE

Société anonyme

Au capital de 17 000 000 Dinars

**11, Rue des Lilas - 1082 Tunis -
Mahrajène**

Messieurs les actionnaires de la Société les Salines de Tataouine sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 23 Juin 2026 à 8 heures au Siège de la Société au 11, rue des Lilas; 1082 Tunis - Mahrajène à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la Gestion de l'exercice 2025.

II- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2025.

III- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs au même exercice.

IV- Quitus aux Administrateurs.

V- Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs.

VI- Affectation du résultat net de l'exercice 2025.

VII- Renouvellement du mandat des Administrateurs.

VIII- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

Tout actionnaire pourra, par ailleurs, se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition que celui-ci soit lui même actionnaire et qu'un "POUVOIR" soit déposé au siège social de la Société.

2026R01680SANB3

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs

Société Anonyme Faisant Appel public à l'Épargne

Cotée au Marché Principal de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

Au capital de 6.085.083 DT

Siège social : Zone industrielle - Sidi Daoud - La Marsa - Tunis - Tunisie

MF : 047057W/A/M/000

Les Actionnaires de La société ATELIER DU MEUBLE intérieurs sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 25 juin 2026 à 15H00 à Hôtel Dar El Marsa sis à l'Avenue Habib Bourguiba La Marsa - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et des états financiers individuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission;
4. Approbation des rapports du conseil d'administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31/12/2025 ;
5. Approbation des opérations et des conventions réglementées visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales;
6. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2025 ;
7. Affectation des résultats de l'exercice 2025 ;
8. Jetons de présence à octroyer aux administrateurs;
9. Nomination et/ou renouvellement du mandat d'administrateurs ;

10. Nomination et/ou renouvellement de deux administrateurs indépendants au conseil d'administration;

11. Nomination de l'administrateur représentant des actionnaires minoritaires;

12. Nomination du commissaire aux comptes;

13. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

Les documents relatifs à ladite Assemblée sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2026R01683SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Du 23 Juin 2026

BH IMMOBILIERE

S.A au capital de 15.000.000 DT

M.F : 587748X/A/M

ID : 587748X

Messieurs les actionnaires de la société «BH IMMOBILIERE» sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire le mardi 23 juin 2026 à 13h30, au siège de la société BH IMMOBILIERE, sis au 67 Avenue Alain Savary, Voie X2, Cité Jardins II, Bloc A, 6ème étage, 1002 Tunis Belvédère, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration
2. Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes
3. Suppression du droit préférentiel de souscription
4. Augmentation de capital réservée - première étape (10.000.000 dinars)
5. Augmentation de capital - deuxième étape (5.000.000 dinars) par apport en numéraire
6. Modification corrélative des statuts
7. Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration
8. Pouvoirs pour formalités.

Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles ont le droit d'y assister, sur simple justification de leur identité, ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial. Ce mandat spécial devra être déposé au siège social et ce, cinq jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Messieurs les actionnaires sont informés que tous les documents requis par la loi sont mis à leur disposition au siège social de la Société et ce, durant les délais légaux.

2026R01690SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

LA MEDITERRANEENNE DE SANTE

SA au capital de 9.580.000,000 Dinars

Siège social : 37, Avenue Habib Bourguiba 2036 - La Soukra

IU RNE : 1360390P

Le Conseil d'Administration qui s'est réuni en date du 22/05/2026 a décidé de convoquer Messieurs les actionnaires de la Clinique à l'Assemblée Générale Ordinaire pour se réunir le lundi 22/06/2026 à 10h00 au siège de la CEPEX sis au centre urbain nord et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'exercice 2024
2. Lecture des rapports d'activité relatif aux exercices 2024 et 2025
3. Lecture des états financiers relatifs aux exercices 2024 et 2025
4. Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux exercices 2024 et 2025
5. Approbation des rapports du conseil d'Administration des exercices 2024 et 2025
6. Approbation des états financiers relatifs aux exercices 2024 et 2025

7. Approbation des conventions réglementées au titre des exercices 2024 et 2025

8. Affectation des résultats des exercices 2024 et 2025

9. Quitus aux administrateurs au titre de leur gestion des exercices 2024 et 2025

10. Fixation des jetons de présence pour les exercices 2024 et 2025

11. Renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration.

12. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes BDO Tunisie.

13. Pouvoirs pour accomplir les formalités de publication légale.

2026R01693SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

COFICAB TUNISIE

S.A. au capital de 31.592.000 dinars

Siège Social : 232, Avenue du 18 janvier 1952, 1095 Sidi Hassine Tunis

IU : 0296286 T

Messieurs les Actionnaires de la Société COFICAB TUNISIE sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Lundi 22 Juin 2026 à 09H00, au 232, Avenue du 18 janvier 1952, 1095 Sidi Hassine Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Changement de la dénomination sociale.

- Modification de l'article 2 des statuts.

- Mise à jour des statuts.

- Délégations de pouvoirs

- Questions diverses.

2026R01695SANB3

Convocation des actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire

Société SIAME - S.A

Capital Social : 15 444 000 DT

Identifiant Unique : 0011723Q

Le Conseil d'Administration réuni le 28 Avril 2026 décide de convoquer les

actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire pour le Lundi 29 Juin 2026 à 09H00 au siège de la société, Rue des Mathématiques Zone Industrielle 8030 - Grombalia, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2025 ;

2- Lecture du rapport ESG 2025 ;

3- Examen des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025;

4- Lecture et approbation des états financiers, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025 ;

5- Lecture et approbation des conventions réglementées par les dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales ;

6- Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;

7- Lecture et approbation du rapport d'activité du groupe SIAME pour l'exercice 2025;

8- Examen et approbation des états financiers consolidés du groupe «SIAME», relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025 ;

9- Examen du rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers consolidés du groupe SIAME arrêtés au 31/12/2025 ;

10- Quitus aux administrateurs de la Société pour leur gestion au titre de l'exercice 2025

11- Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs au titre de l'exercice 2025 ;

12- Fixation de la rémunération à allouer aux membres du Comité Permanent d'Audit;

13- Prise d'acte de la démission d'un Administrateur;

14- Pouvoirs pour formalités.

2026R01697SANB3

Convocation

SOCIETE LES ARTISTES TUNISIENS ASSOCIES

"A. T. A."

S.A. au capital social : 1.200.000 D.T

Identifiant unique : 47221/P

Siège social : 10, Rue Ibn Khaldoun - 1000 - Tunis

Messieurs les actionnaires de la société LES ARTISTES TUNISIENS ASSOCIES sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 24/06/2026 à 10h00 au local CTV les UV4 Bloc 51 Menzah 6, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard dans la tenue des assemblées.

2. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes des exercices de 2021 à 2023.

3. Examen et approbation des états financiers des exercices de 2021 à 2023.

4. Approbation du rapport du Conseil d'Administration des exercices de 2021 à 2023.

5. Approbation des conventions couvertes par l'article 200 du code des sociétés.

6. Quitus aux administrateurs pour les exercices de 2021 à 2023.

7. Affectation des résultats des exercices de 2021 à 2023.

8. Fixation des jetons de présence.

9. Nomination de commissaire aux comptes.

10. Questions Diverses.

2026R01698SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Marbrerie Ben Dhiab SA

Société Anonyme (SA)

Au capital de 500.000 Dinars Tunisiens (TND)

Siège social : Avenue des Usines, Zone Industrielle Sidi Rezig Mégrine Ben Arous Numéro RNE

Matricule Fiscal : 0014893X

En vertu du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 25/05/2026, les actionnaires de la société Marbrerie Ben Dhiab SA

sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 25-06-2026 à 17 heures au siège social de la société située à l'Avenue des Usines, Zone Industrielle Sidi Rezig Mégrine Ben Arous, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Agrément des deux cessions d'actions
 2. Ratification de la nouvelle composition du Conseil d'administration
 3. Libération des actions de garanties
 4. Modification corrélative des Statuts
 5. Pouvoir pour formalités
 6. Pouvoirs à donner en vue de l'accomplissement des formalités légales de dépôt et de publication auprès du Registre National des Entreprises (RNE).
 7. Questions diverses.
- 2026R01700SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 30 JUIN 2026

AIR LIQUIDE TUNISIE SERVICES

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 750.000 DINARS

SIEGE SOCIAL : 37, RUE DES ENTREPRENEURS ZI CHARGUIA II -ARIANA AEROPORT - 2035 ARIANA

RNE : N°0043086J

MF : 043086 J/A/M/000

Matricule CNSS : 220620-42

Les actionnaires de la société AIR LIQUIDE TUNISIE SERVICES, société anonyme de droit tunisien, au capital social de 750 000 Dinars, sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le mardi 30 juin 2026 à midi (12H) au Lake Forum Business Center, 5 Rue de la Feuille d'Erable, Les Berges du Lac 2, Tunis et ce afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31 décembre 2025,

- Examen et approbation des rapports des commissaires aux comptes relatifs au même exercice,

- Approbation des états financiers individuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025 et répartition des Bénéfices,

- Ratification des conventions visées à l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des sociétés commerciales,

- Ratification de la cooptation d'administrateurs,

- Renouvellement de mandats d'administrateurs,

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes,

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2026R01701SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 30 JUIN 2026

AIR LIQUIDE TUNISIE

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 40.937.600 D

SIEGE SOCIAL : 37, RUE DES ENTREPRENEURS - ZI CHARGUIA II - ARIANA AEROPORT - 2035 ARIANA

RNE : 002412 B

MF : 002412 B/A/M/000

Matricule CNSS : 15804-90

Les actionnaires de la société AIR LIQUIDE TUNISIE, société anonyme de droit tunisien faisant appel public à l'épargne, cotée sur le marché de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, au capital social de 40 937 600 Dinars, sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le mardi 30 juin 2026 à onze heures (11H00) au Lake Forum Business Center, 5 Rue de la Feuille d'Erable, Les Berges du Lac 2, Tunis et ce afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31 décembre 2025,

- Examen et approbation des rapports des commissaires aux comptes relatifs au même exercice,

- Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2025 et répartition des Bénéfices,

- Ratification des conventions visées à l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des sociétés commerciales,

- Ratification de la cooptation d'administrateurs,

- Renouvellement de mandats des administrateurs,

- Renouvellement du mandat du Co-commissaires aux comptes,

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2026R01702SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire exercice 2022

(Pour la 2ème fois)

Groupe Chimique Tunisien

Société Anonyme

Capital : 476.084.064 DT

7, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Belvédère - Tunis

Identifiant Unique : 0003876 L

M.CNS : 06391589

Le conseil d'administration du Groupe Chimique Tunisien à l'honneur d'inviter tous les actionnaires au capital social de la société à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire exercice 2022 qui aura lieu le vendredi, 19 Juin 2026 à Huit heures 30 mn du matin (08h30) au 20 Rue Docteur Conseil, le Belvédère - 1002 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la tenue de l'AGO 2022 exceptionnellement après le 30 Juin 2023.

2- Approbation de la nomination du représentant du Ministère de l'Economie et de Planification au conseil d'administration du Groupe Chimique Tunisien.

3- Approbation de la nomination du représentant du Ministère des Affaires Sociales au conseil d'administration du Groupe Chimique Tunisien.

4- Approbation de la nomination du représentant du Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Mines (Mohamed Bensalem) au conseil d'administration du Groupe Chimique Tunisien.

5- Approbation de la nomination de la représentante du Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Mines (Faiza Djabloun) au conseil d'administration du Groupe Chimique Tunisien.

6- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2022.

7- Présentation des états financiers exercice 2022.

8- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2022.

9- Approbation des états financiers exercice 2022.

10- Approbation des opérations visées par l'article 200 et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

11- Affectation du résultat net de l'exercice 2022.

12- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2022.

13- Fixation des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2022.

14- Fixation des jetons de présence des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2022.

15- Désignation du 2^{ème} commissaire aux comptes pour les exercices comptables 2023-2024 et 2025.

2026R01703SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

ADHE-ELS S.A

Société anonyme

Au capital de 24 500 000 DT

Siège social : Km 128 - Zone industrielle - Kalaa Kébira - 4060 - Sousse

Identifiant unique au RNE : 0020024V

Les Actionnaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire, le 25 Juin 2026 à dix heures du matin, au Villa sis au lotissement Narjess II - Hammam Sousse - Port El Kantaoui afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2025.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2025, ainsi que les conventions visées par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2025.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2025.

5. Quitus aux administrateurs.

6. Réélection / Désignation des administrateurs.

7. Questions diverses.

2026S00727SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Medex S.A

Société anonyme

Au capital de 1 000 000 DT

Siège social : 02, Avenue du 03 Août - Trocadéro 4000 - Sousse

Identifiant unique : 0766763T

Les actionnaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire, le 20 Juin 2026 à dix heures du matin, au siège social de la société, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2025.

2. Approbation des états financiers de l'exercice 2025.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2025.

4. Quitus aux administrateurs.

5. Questions diverses.

2026S00728SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Fresenius Médical care Tunisie S.A

Société anonyme

Au capital de 2 470 000 DT

Siège social : Km 128 Z.I Kalaa Kébira - 4060 - Sousse

Identifiant Unique au RNE : 0020441J

Les Actionnaires sont convoqués à l'Assemblée Générale ordinaire le 26 juin 2026 à dix heures du matin, au siège social de la société afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2025.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2025, ainsi que les conventions visées par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2025.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2025.

5. Quitus aux administrateurs.

6. Réélection / Désignation des administrateurs.

7. Questions diverses.

2026S00729SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société NEW BODY LINE SA

Société anonyme

Au capital de 4.250.400 Dinars

Siège social : Avenue Ali Belhouane 5199 Mahdia Tunisie

Identifiant Unique : 0701773R

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société NEW BODY LINE sont convoqués à l'assemblée Générale ordinaire qui aura lieu le lundi 29 juin 2026 à 10h00 au siège de l'IACE rue du Lac Turkana 1053 Les Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025.

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers individuels de l'exercice 2025 et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice 2025.

3. Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers consolidés de l'exercice 2025 et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2025.

4. Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et 475 suivants du code des sociétés commerciales.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2025.

6. Proposition de la participation de la société NBL dans la restructuration financière et sociale de la société LYTESS.

7. Quitus aux administrateurs au titre de leur gestion au cours de l'exercice 2025.

8. Fixation du montant des jetons de présence.

9. Pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du Procès-verbal pour accomplir les formalités et dépôts prescrits par la législation en vigueur.

Les actionnaires sont avisés que les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la société.

2026S00732SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Du samedi 20 Juin 2026

Clinique «El Yosr»

Société Anonyme

Au capital de 14.020.000 DT

Siège Social : 10 bis, rue Haroun Errachid - 4000, Sousse

RC : B27116112009

MF : 1110053 JAM 000

Cher Actionnaire,

Nous avons l'honneur de vous inviter à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société qui se tiendra le Samedi 20

Juin 2026 à 13 heures au siège social de la société «Clinique El Yosr Internationale» sis à l'Avenue Ibn El Jazzar-Sousse, et ce à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2025, et quitus aux administrateurs.

2. Lecture des rapports, général et spécial du commissaire aux comptes, et approbation des états financiers de l'exercice 2025, ainsi que des opérations constituant des conventions réglementées.

3. Fixation des jetons de présence.

4. Affectation des résultats.

5. Pouvoirs pour formalités.

Les actionnaires pourront, soit assister personnellement aux travaux de l'assemblée, soit se faire représenter par tout actionnaire ou autre mandataire moyennant pouvoir.

Une formule de procuration est fournie en annexe des présentes.

Nous vous prions d'agréer, cher Actionnaire, l'expression de nos sentiments distingués.

2026S00737SANB3

CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

CLINIQUE ESSALEM SO.PRE.M

SA au capital de 4 100 600 D

Siège social : Place du Maghreb Arabe 4000 Sousse

Messieurs les actionnaires de la Société de prestations Médicales «SO.PRE.M» sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le dimanche 21 Juin 2026 à 10 H au siège social de la société à la Clinique Essalem, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2025.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025.

- Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2025.

- Affectation du résultat de l'exercice 2025.

- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2026.

- Quitus aux administrateurs.

- Questions diverses.

Cette annonce a été déposée au RNE définitivement le 25/5/2026.

2026S00743SANB3

Convocation des actionnaires

SOCIETE REGIONALE DE TRANSPORT DU GOUVERNORAT DE SFAJ

"S O R E T R A S"

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 1.197.000 DINARS

Siège Social : Route Menzel Chaker Km 0,5 Rue Mouna 3058 Sfax

IDENTIFIANT UNIQUE : 03899TAM000

Messieurs les actionnaires de la Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Sfax «SORETRAS» sont convoqués le Mardi 23 Juin 2026 au siège de la Société Route Menzel Chaker km 0.5 Rue Mouna Sfax pour se réunir à 11H00 en Assemblée Générale Ordinaire de la société et du Groupe à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de la SORETRAS année 2025

2- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice 2025 de la SORETRAS et de son rapport spécial.

3- Examen et approbation s'il y a lieu du rapport du Conseil d'Administration, du rapport spécial des commissaires aux comptes et des états financiers de la SORETRAS relatifs à l'exercice 2025.

4- Quitus aux administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2025.

5- Affectation des résultats relatifs à l'exercice 2025.

6- Détermination du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025.

7- Approbation de la désignation de membres au conseil d'administration.

8- Examen du rapport de gestion relatif au Groupe de la SORETRAS pour l'exercice 2025.

9- Examen du rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers du Groupe de la SORETRAS pour l'exercice 2025.

10- Approbation s'il y a lieu du rapport de gestion et des états financiers du Groupe de la SORETRAS exercice 2025.

11- Approbation des engagements de crédits et d'octroi d'hypothèques et de consentement des cautions

12- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Et à 12H00 en Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Application des dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales

2- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

N.B. : Conformément aux dispositions des articles 472 et 280 du code des sociétés commerciales les documents y relatifs sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

Cet avis tient lieu de convocation à tous les actionnaires.

2026X00790SANB3

SOCIETE INTERNATIONALE DES SCIENCES, ARTS ET TECHNOLOGIES

SA au capital de 10 000 000 Dinars

Les berges du lac rue du lac d'Annecy 1053 Tunis

MF : 1304871M

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE INTERNATIONALE DES SCIENCES, ARTS ET TECHNOLOGIES sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée

Générale Ordinaire prévue pour le mercredi 24 juin 2026 à partir de 10 H au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2025,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2025,

- Approbation des états financiers de l'exercice 2025,

- Affectation des résultats de l'exercice 2025,

- Quitus aux administrateurs,

- Approbation des conventions conclues conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales,

- Fixation du jeton de présence,

- L'approbation de la cooptation d'un membre du conseil d'administration,

- Questions diverses.

2026X00799SANB3

L'INTERNATIONALE POUR LES SCIENCES DE L'ENTREPRISE (ISE)

SA au capital de 2 000 000 Dinars

Les berges du lac rue du lac d'Annecy 1053 Tunis

MF : 1412834K

Messieurs les actionnaires de L'INTERNATIONALE POUR LES SCIENCES DE L'ENTREPRISE (ISE) sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le mercredi 24 juin 2026 à partir de 11 H au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2025,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2025,

- Approbation des états financiers de l'exercice 2025,

- Affectation des résultats de l'exercice 2025,

- Quitus aux administrateurs,

- Approbation des conventions conclues conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales,

- Fixation du jeton de présence,

- L'approbation de la cooptation d'un membre du conseil d'administration,

- Questions diverses.

2026X00800SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE IBN ANNAFIS

Société anonyme

Au capital de 11.520.000 Dinars

Siège social : Route de Tunis km 4 - 3031 Sfax

Identifiant unique : 0018467 Z

Les actionnaires de la Société IBN ANNAFIS, sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 29 juin 2026 à 18 h à hôtel BORJ AL DHIAFA - Route la Soukra km 3 SFAX à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration destiné à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'exercice 2025.

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025.

3. Examen et approbation, s'il y a lieu du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2025

4. Lecture et approbation, s'il y a lieu, des conventions telles que prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

5. Examen et approbation, s'il y a lieu, des états financiers relatifs à l'exercice 2025

6. Affectation des résultats de l'exercice 2025.

7. Fixation des jetons de présence.

8. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2025

9. Information de prise de fonction de direction au sein d'autres sociétés conformément aux dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales, occupés par les administrateurs, le président du conseil ou le directeur général.

10. Pouvoir pour formalités.

Le présent avis est considéré comme une convocation officielle pour tous les actionnaires.

Les actionnaires sont avisés que le rapport de gestion du conseil d'administration ainsi que tous les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société dans les délais légaux.

2026X00805SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de transformation industrielle du métal "SOTIMETAL" S.A. au capital de 352.800 Dinars

Siège social : Route de Gabès Km 8.5 Sfax

Identifiant RNE : 0580249 B

M.F : 0580249 H A M 000

Les actionnaires de la Société de transformation industrielle du métal "SOTIMETAL" sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le lundi 22 Juin 2026 à 14h00 au siège social en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Approbation des formalités légales de l'assemblée générale ordinaire
- 2- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2025
- 3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2025
- 4- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025
- 5- Affectation des résultats de l'exercice 2025
- 6- Approbation des conventions de l'article 200 du code des sociétés commerciales
- 7- Quitus aux administrateurs
- 8- Renouvellement du mandat ou modification des membres du conseil d'administration
- 9- Renouvellement du mandat ou modification d'un nouveau PDG et limitation du pouvoir.

Tous les documents nécessaires sont mis à la disposition des actionnaires, pour consultation au siège social de la société dans le délai légal.

2026X00807SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 28/06/2026

POLYCLINIQUE ERRIADH

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 3.013.500 DINARS

SIEGE SOCIAL : ROUTE DE MAHDIA KM 1.5 - 3002 SFAX

45170M/A/M000

Les actionnaires de la Société Polyclinique -ERRIADH- Société Anonyme au Capital de 3.013.500 dinars, sise à la route de Mahdia km 1,5 Sfax, sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le dimanche 28 juin 2026 à partir de 10h à l'hôtel Palais Royal route Mahdia km 1.5 Sfax - en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital social de la société avec proposition de suppression du droit préférentiel de souscription relatif à la totalité de l'opération d'augmentation du capital.
- Modification de l'article 6 du statut de la société.
- Exécution de la formulation de regrouper les missions du président de conseil d'administration et les missions du directeur général pour la même personne
- Modification de l'article 18 et 20 du statut de la société.
- Questions diverses.

Les documents relatifs à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires à la Direction Générale de la société et ce à partir du 13/06/2026.

2026X00809SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire année 2025

Société TUNICAPS SA

Société Anonyme

Au capital social : 5 075.000 dinars

Siège social : Route de Mahdia Km 28 ZI EL Amra 3036 Sfax

Identifiant Unique : N°1675638R

Messieurs les actionnaires et monsieur le commissaire aux comptes de la Société TUNICAPS, société anonyme au capital de 5075000 Dinars, titulaire de l'identifiant unique n°1675638R ayant son siège social à la Route de Mahdia km 28 EL Amra SFAX, sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire relative à l'exercice 2025 qui se tiendra le 24 juin 2026 à 10 Heures du matin au siège social de la société sis à la route de Mahdia Km 28 Sfax, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration relatif à l'exercice 2025.
2. Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs et le directeur général.
3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes de l'exercice 2025
4. Approbation des états financiers de l'exercice 2025 et approbation des conventions règlementées prévues par l'article 200 et suivant du code des sociétés commerciales et des autres conventions conclues avec les parties liées.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2025.
6. Quitus aux membres du conseil d'administration et au Directeur Général.
7. Fixation du montant des jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2025.
8. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration pour les exercices 2026 et 2027 et 2028.
9. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2026 et 2027 et 2028.

10. Pouvoirs pour formalités.

Nous mettons à votre disposition au siège social de la société, le rapport de gestion établi par le conseil d'administration, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2025, l'état des cautionnements avals et garanties données par la société et des sûretés consenties par elle, le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée générale, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires.

L'admission d'un actionnaire à l'assemblée générale sera sur simple présentation d'une pièce d'identité, l'admission d'un mandataire sera à la vue d'une procuration spéciale.

2026X00810SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE AFRIQUE TRAVAUX

S.A au capital de 6.000.000 Dinars

Siège social : Rue de l'énergie Eolienne Charguia 1 - 2035 - Tunis

MF : 0001600Z

MF : 0001600Z/A/M/000

Mle CNSS : 3033874

Messieurs les actionnaires de la société Afrique Travaux sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le samedi 13 Juin 2026 à 9 h au siège social de la société sis à la rue de l'Energie Eolienne Z.I la Charguia 1 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité de l'exercice 2025
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2025
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025
- Affectation des résultats de l'exercice 2025
- Ratification des opérations de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion 2025

- Questions diverses.

- Pouvoirs.

2026401882SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Mardi 23 juin 2026

SOCIETE MEDSOFT

SA AU CAPITAL DE 1 050 000 DINARS

0645229DAM000

Messieurs les actionnaires de la Société sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra Mardi 23 Juin 2026 à partir de 10h00 au siège de MEDSOFT Rue Lac Victoria Résidence du Lac Appartement F41 Les berges du lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2025.
- 2- Lecture des rapports généraux et spéciaux du commissaire aux comptes.
- 3- Approbation des états financiers de l'exercice 2025.
- 4- Affectation des résultats de l'exercice 2025.
- 5- Quitus aux administrateurs.
- 6- Délégations de pouvoirs.
- 7- Questions diverses.

2026401884SANB3

Assemblée Générale Extraordinaire

SOCIETE MEDSOFT

SA AU CAPITAL DE 1 050 000 D

Identifiant : 0645229D

Messieurs les actionnaires de la Société sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Mardi 23 Juin 2026 à partir de 11h00 au siège de MEDSOFT sis au 8 Rue Lac Victoria Résidence du Lac Appartement F41 Les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2- Délégation de pouvoirs.

3- Questions diverses.

2026401885SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE IMMOBILIERE DE LA MUTUELLE ASSURANCE DE L'ENSEIGNEMENT

SA au capital de 5.000.000 DT

Siège social : 02 Rue Koutama 1082 Mutuelleville - Tunis

RC : B140032001

MF : 0766233 W/P/M/000

N° CNSS : 329592-83

Messieurs les actionnaires de la Société Immobilière de la Mutuelle Assurance de l'Enseignement sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 26 Juin 2026 à 10 :00 H à son siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'activité de la société au titre de l'exercice 2025 et présentation des états financiers pour le même exercice.
 2. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes pour l'exercice 2025.
 3. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2025 et approbation des conventions réglementées.
 4. Approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'activité de la société au titre de l'exercice 2025 et des états financiers arrêtés au 31/12/2025.
 5. Affectation des résultats de l'exercice 2025.
 6. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2025.
 7. Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'Administration, de la commission des marchés et du comité d'audit interne pour l'exercice 2025.
- 2026401894SANB3

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE**

Société LE RECOUVREMENT

**S.A AU CAPITAL DE 300.000
DINARS**

**SIEGE SOCIAL : CHEZ AMEN
BANK AVENUE MOHAMED V -
TUNIS**

R.N.E. : Y0789687

Messieurs les actionnaires de la Société Le Recouvrement sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée extraordinairement, et qui se tiendra le Jeudi 25 Juin 2026 à 09 heures au siège social de la société sis à Tunis chez AMEN BANK Avenue Mohamed V et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Nomination d'un nouvel administrateur
- 2- Questions diverses.

Conformément aux articles 31 et 32 des statuts de la Société LE RECOUVREMENT, l'Assemblée Générale se compose de tous les titulaires d'actions, libérées des versements exigibles.

Les titulaires d'actions nominatives peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir à déposer au siège social, au moins trois jours avant la réunion.

Les documents destinés à cette Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social et ce durant le délai légal.

2026401895SANB3

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
(EXERCICE 2025)**

Skanes - Rivage S.A

Capital : 270.000 DT

**Siège social : Hôtel Rivage Skanès
- Dkhila - Monastir**

M.F : N°38285F

R.C : N°1337871997

Messieurs et mesdames les actionnaires de la société SKANES RIVAGE, sont priés de bien vouloir

assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le Jeudi 25 Juin 2026 à 11 :00 du matin au bureau de la Présidente du Conseil d'Administration, sis au Pacha Centre à la Rue Khéreddine Pacha à Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et examen du rapport du conseil d'Administration afférent à l'exercice 2025.
- Lecture et examen du rapport du commissaire aux comptes relatif au même exercice.
- Discussion et approbation du rapport du Conseil d'Administration, du Bilan et des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2025.
- Affectation des résultats de l'exercice 2025.
- Quitus aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- Questions diverses.

Le présent avis a été publié au journal «Le Temps» le 23 Mai 2026.

2026401896SANB3

**Convocation à l'Assemblée
Générale Ordinaire du 22 juin 2026**

UIB Assurances

Société Anonyme

Au capital de 30.000.000 Dinars

**Siège social : Rue du Lac Toba -
Les Berges du Lac - 1053 Tunis**

Identifiant unique : N°1685183L

Les actionnaires de l'UIB Assurances, Société Anonyme au capital de 30.000.000 Dinars, dont le siège social est sis à Rue du Lac Toba - Les Berges du Lac - 1053 Tunis, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le n°1685183L, sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 22 juin 2026 à 15h heures (heure de Tunis) au Siège de la Société sis à la Rue du Lac Toba - Les berges du Lac -1053 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'UIB Assurances et des Etats Financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

2. Lecture du Rapport Général et du Rapport Spécial du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission.

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

4. Approbation des opérations et des conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

5. Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2025.

6. Affectation du résultat de l'exercice 2025.

7. Nomination d'administrateurs.

8. Mandat du Commissaire aux comptes.

9. Pouvoirs en vue des formalités.

Les documents relatifs à cette Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège de l'UIB Assurances, Rue du Lac Toba - Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

2026401897SANB3

**Convocation à l'Assemblée
Générale Ordinaire**

**SOCIETE TUNISIENNE DE
VERRERIES «SOTUVER»**

SOCIETE ANONYME

**AU CAPITAL SOCIAL de 39 254 475
DINARS**

**SIEGE SOCIAL : ZONE
INDUSTRIELLE DE DJEBEL EL
OUEST BIR MCHERGUA
ZAGHOUAN**

**IDENTIFIANT UNIQUE N° :
0002443J**

Les actionnaires de la Société Tunisienne de Verreries «SOTUVER» sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mardi 16 juin 2026 à 10h, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise Rue du

Lac Turkana, aux Berges du Lac, 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation;
 2. Lecture et approbation du rapport d'activité de la Société relatif à l'exercice social 2025 ;
 3. Lecture et approbation du rapport d'activité consolidé relatif à l'exercice social 2025 ;
 4. Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice social 2025 et approbation des états financiers individuels;
 5. Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés relatifs à l'exercice social 2025 et approbation des états financiers consolidés;
 6. Approbation des conventions réglementées relatives à l'exercice social 2025 ;
 7. Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2025 ;
 8. Affectation des résultats de l'exercice social 2025 ;
 9. Allocation des jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration;
 10. Ratification de la cooptation de nouveaux administrateurs;
 11. Nomination de nouveaux administrateurs;
 12. Nomination d'un deuxième commissaire aux comptes;
 13. Pouvoirs pour formalités.
- 2026401901SANB3

INSTITUT TUNIS DAUPHINE

Société anonyme

Au capital de 2 993 100 dinars

Siège social : 20, rue Baudelaire El Omrane Tunis

MF : 1111337 YAM000

Les actionnaires de l'Institut Tunis Dauphine sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social sis au 20 Rue Baudelaire El Omrane Tunis le mardi 16 juin 2026 à 08h30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture du rapport du conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31/7/2025,
 - 2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos le 31/7/2025,
 - 3) Examen et approbation s'il y a lieu, des états financiers de l'exercice clos le 31/7/2025,
 - 4) Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice clos le 31/7/2025,
 - 5) Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/7/2025,
 - 6) Approbation des conventions réglementées
 - 7) Questions diverses.
- 2026401902SANB3

CONVOCAZIONE A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 04 JUIN 2026

Société TTS SICAR

Société Anonyme

Au capital de 25 000 000 Dinars

Identifiant Unique : 1927197N

Siège Social : 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 11 Mai 2026, Messieurs les actionnaires de la T.T.S SICAR sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire, pour le Jeudi 04 Juin 2026 à 11 Heures au Siège Social de T.T.S SICAR sis au 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins, 1002, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Augmentation du capital en numéraire et modification conséquente des Statuts.
- 2- Changement de la dénomination Sociale et modification conséquente des Statuts.

Nous vous prions de bien vouloir assister à cette Assemblée ou vous y faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

2026401905SANB3

CONVOCAZIONE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 04 JUIN 2026

Société TTS SICAR

Société Anonyme

Au capital de 25 000 000 Dinars

Identifiant Unique : 1927197N

Siège Social : 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 11 Mai 2026, Messieurs les actionnaires de la T.T.S SICAR sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, pour le Jeudi 04 Juin 2026 à 10 Heures au Siège Social de T.T.S SICAR sis au 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins, 1002, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et examen du Rapport du Conseil d'Administration, du Rapport Général et du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'activité de la Société T.T.S SICAR durant l'Exercice clos le 31/12/2025.
- 2- Examen et approbation des Etats Financiers de la Société T.T.S SICAR arrêtés au 31/12/2025.
- 3- Affectation du Résultat de l'Exercice clos le 31/12/2025.
- 4- Quitus aux Administrateurs.

Nous vous prions de bien vouloir assister à cette Assemblée ou vous y faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

Les Documents qui seront examinés lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, au Siège Social de T.T.S SICAR sis au 14, Boulevard Habib Chrita, Cité Jardins 1002, Tunis, dans les délais prescrits par la loi.

2026401906SANB3

CONVOCAZIONE

SOCIETE DE DISTRIBUTION DE LA LUMIERE «NORA»

S.A AU CAPITAL SOCIAL DE 300 000 DINARS

SIEGE SOCIAL : 30 Bis Rue Ali Ben Ghedahem, 2ème Etage - Tunis

IDENTIFIANT UNIQUE : 0513509C

Messieurs les actionnaires de la société de distribution de la lumière

«NORA» sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 30 juin 2026 à 11 H au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2025;
- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2025;
- Examen et approbation, s'il y a lieu, du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025;
- Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;
- Fixation du montant des jetons de présence;
- Quitus aux administrateurs;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2026401911SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

La Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement

Société anonyme

Au capital social de 1.000.000 Dinars

Siège social : 10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 - Tunis

Identifiant Unique : 0751191 B

Les actionnaires de la Compagnie Internationale Arabe de Tunisie «CIAR» sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu le vendredi 26 Juin 2026 à 10 heures au siège social de la BIAT, sis à Tunis, 70-72, avenue Habib Bourguiba et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modalités de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2024 et des Etats Financiers arrêtés au 31/12/2025.
3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025.

4. Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des Etats Financiers de l'exercice 2025 et des conventions réglementées telles que régies par les dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

5. Quitus aux Administrateurs.

6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 et distribution de dividendes.

7. Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration.

8. Informations sur les fonctions occupées par les membres du Conseil d'Administration.

9. Pouvoirs pour Formalités.

2026401912SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société TUNIVET SA

Société Anonyme

Au capital social de 900 000 Dinars

Siège Social : 25, Rue Cheikh Mohamed Naifer - Dar Fadhal - 2036 La Soukra

IU : 1032105 RAM 000

CNSS : 341978-53

Tous les actionnaires de la société sont priés de se présenter, le mardi 30 Juin 2026 à 10H, au siège de la société, en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Assemblée Générale Ordinaire :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2025 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes et approbation des états financiers de l'exercice 2025;
3. Approbation des conventions réglementées;
4. Quitus aux administrateurs et au Directeur Général;
5. Affectation des résultats;
6. Pouvoir pour formalités.

2026401913SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Du 23 juin 2026 à 9h30

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES

STAR

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 50.000.015 D

SIEGE SOCIAL : 09 RUE DE PALESTINE CITE DES AFFAIRES KHEIREDDINE 2060 LA GOULETTE

Identifiant Unique : 002388VPM000

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances «STAR» sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mardi 23 juin 2026 à 9.30 Heures au siège social de la société sis 09 rue de Palestine cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2025,

2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés au titre de l'exercice 2025 et approbation des conventions réglementées,

3- Approbation des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2025.

4- Quitus aux administrateurs,

5- Affectation du résultat de l'exercice 2025,

6- Ratification de la nomination d'un nouvel administrateur,

7- Renouvellement des mandats des administrateurs,

8- Fixation des jetons de présence des administrateurs et des membres des différents comités,

9- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2026, 2027 et 2028,

10- Information relative à la désignation du Directeur Général de la STAR en tant qu'administrateur du conseil d'administration de la Lyre Immobilière,

11- Pouvoirs en vue des formalités.

Conformément à l'article 45 des statuts de la société, l'Assemblée Générale Ordinaire se compose de tous les actionnaires possédant depuis quinze (15) jours au moment de la convocation de l'Assemblée au moins cinq (5) actions libérées des versements appelés. Les propriétaires d'un nombre d'actions inférieur peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un deux ou un membre de l'Assemblée.

Les différents documents et rapports relatifs aux points inscrits à l'ordre de jour de l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires à la division comptabilité au siège de société l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires à la division comptabilité au siège de société et ce dans les délais réglementaires.

2026401914SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE INVESTEC S.A

Société anonyme

Au capital social de 15 000 000 dinars

Siège Social : Rue du lac d'Annecy - Passage du lac Malawi, les Berges du lac 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1002943H

Messieurs les actionnaires de la société INVESTEC sont convoqués pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 24 juin 2026 à 10h00 du matin au siège social de la Société sis à la rue du lac d'Annecy - Passage du Lac Malawi, Les Berges du lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entérinement du retard enregistré dans la tenue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2021 ;
- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration relatif à l'exercice 2021 ;

- Lecture des rapports général et spécial des Co-commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2021 ;

- Examen et approbation des conventions réglementées conclues au titre de l'exercice 2021 ;

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2021 ;

- Affectation des résultats de l'exercice 2021 ;

- Quitus aux administrateurs ;

- Renouvellement du mandat des Co-commissaires aux comptes pour les exercices 2022, 2023 et 2024 ;

- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités légales requises.

Tous les documents relatifs à cette assemblée générale ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires, au siège de la Société conformément à la réglementation en vigueur.

2026401915SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

SOCIETE INVESTEC S.A

Société anonyme

Au capital social de 15 000 000 dinars

Siège Social : Rue du Lac d'Annecy - Passage du Lac Malawi, Les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1002943H

Messieurs les actionnaires de la société INVESTEC sont convoqués pour assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le mercredi 24 juin 2026 à 11h00 du matin au siège social de la Société sis à la rue du Lac d'Annecy - Passage du Lac Malawi, Les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- La continuité de l'activité de la Société conformément aux dispositions de l'article 388 du Code des sociétés commerciales ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités légales requises.

Tous les documents relatifs à cette assemblée générale extraordinaire sont mis à la disposition des actionnaires, au siège de la Société conformément à la réglementation en vigueur.

2026401916SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires

SOCIETE D'ETUDES ET DE PROMOTION DE TUNIS SUD

S.A. au capital de 1.000.000 DT

52, Rue Ibn Charaf - 1002 Tunis

Matricule Fiscal : 0040873 RAM 000

Messieurs les actionnaires de la Société d'Etudes et de Promotion de Tunis Sud sont invités à assister aux travaux de l'assemblée générale ordinaire, qui aura lieu le 24 Juin 2026 à 11h00 au siège de la SEPTS sis au 52 Rue Ibn Charaf Belvédère 1002 Tunis, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du conseil d'administration au titre de l'exercice 2025.
- 2- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice 2025.
- 3- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.
- 4- Approbation des rapports et des états financiers de l'exercice 2025 et des conventions prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.
- 5- Affectation des résultats.
- 6- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2025.
- 7- Approbation de la désignation des nouveaux administrateurs au conseil d'administration
- 8- Renouvellement des mandats des administrateurs pour les années 2027 - 2028 et 2029.
- 9- Approbation du dossier de règlement intérieur pour la création d'un fonds social.

10- Détermination des jetons de présence pour les représentants des entreprises publiques au conseil d'administration de la Société d'Etudes et de Promotion de Tunis Sud pour l'exercice 2025.

2026401917SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Automobile Réseau Tunisien et Services ARTES

Société Anonyme

Au capital de 38.250.000 Dinars

Siège social : 39, Avenue Kheireddine Pacha - BO 33-1002 Tunis - Belvédère

M.F : 0001214SAM000

Messieurs les actionnaires de la société Automobile Réseau Tunisien et Services «Artes» sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 24 juin 2026 à 10 Heures à Hôtel El Mouradi Gammarth, afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Lecture des rapports du Conseil d'administration sur l'activité de la société ainsi que du groupe ARTES durant l'exercice 2025 ;
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers du dit exercice et sur les conventions visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
- Approbation, des rapports du conseil d'administration, états financiers et conventions ;
- Affectation des résultats nets de l'exercice 2025 ;
- Quitus pour l'exercice 2025 aux administrateurs et au directeur général, et fixation des jetons de Présence ;
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe ARTES arrêtés au 31/12/2025
- Approbation des états financiers consolidés du groupe ARTES arrêtés au 31/12/2025 ;

- Renouvellement des mandats d'administrateurs ;
- Nomination ou renouvellement mandat du commissaire aux comptes ;
- Questions Diverses ;
- Pouvoirs pour formalités.

Les documents relatifs à cette Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société 39 avenue Kheireddine Pacha 1002 Tunis - Belvédère.

2026401918SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

SOCIETE HAMMAMET ERLEBNISGASTRONOMIE SARL

Capital social : 1 000 000 DT

Siège social : Route Khanguet El Hojjej Grombalia 8030

Identifiant unique : 0384967F

La Société Hammamet Erlebnisgastronomie informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le mercredi 24 juin 2026, à 13 heures du matin, dans nos bureaux au complexe Lake Forum, cité des pins 3ème étage les berges du lac, Tunis en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du mode et du délai de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire
- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par la gérance pour l'exercice 2025
- Approbation des états financiers et de l'inventaire des biens de la société de l'exercice 2025
- Affectation du résultat de l'exercice 2025
- Approbation des conventions réglementées
- Quitus à la gérance
- Pouvoirs pour formalités.

Suivie de son assemblée générale Extraordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du mode et du délai de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire
- Application des dispositions de l'article 142 du Code des Sociétés Commerciales
- Pouvoirs pour formalités.

2026R01660SRLB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire
LA SOCIETE NOUVELLE DES BOISSONS GAZEUSES EXPORT SARL

Capital social : 150.000 DT

Siège social : Imm Tunimara rue lac de constance les berges du lac Tunis

Identifiant unique : 1030368 F

La Société Nouvelle des Boissons Gazeuses Export informe ses actionnaires que son assemblée générale ordinaire se tiendra mercredi le 24/6/2026 à 14 h dans nos bureaux au complexe Lake Forum, cité des pins 3ème étage les berges du lac, Tunis en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du mode et du délai de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire
- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par la gérance pour l'exercice 2025
- Approbation des états financiers et de l'inventaire des biens de la société de l'exercice 2025
- Affectation du résultat de l'exercice 2025
- Approbation des conventions réglementées
- Quitus à la gérance
- Approbation de transaction d'action
- Pouvoirs pour formalités.

Suivie de son assemblée générale Extraordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du mode et du délai de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Application des dispositions de l'article 142 du Code des Sociétés Commerciales

- Pouvoirs pour formalités.

2026R01661SRLB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Maintenance Médicale s.a.r.l

Capital social de 327 500 Dinars

Km 128 - Zone industrielle - Kalaa Kébira- 4060 - Sousse

Identifiant Unique au RNE : 0020236F

Les associés sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire, le 22 Juin 2026 à dix heures du matin, au siège social de la société afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion pour l'exercice 2025.
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2025, ainsi que les conventions visées par l'article 115 du code des sociétés commerciales.
3. Approbation des états financiers de l'exercice 2025.
4. Affectation des résultats de l'exercice 2025.
5. Quitus à la Gérante.
6. Questions diverses.

2026S00725SRLB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

NET IMMOBILIERE s.a.r.l

Société à Responsabilité Limitée

Au capital social de 5 980 000 Dinars

Siège social : 02, Avenue du 03 Août - Trocadéro - 4000 - Sousse

Identifiant unique : 0708431B

Les associés sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire, le 24 Juin 2026 à onze heures du matin, au siège de la société afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion pour l'exercice 2025.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2025, ainsi que les conventions visées par l'article 115 du code des sociétés commerciales.

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2025.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2025.

5. Quitus aux Gérants.

6. Questions diverses.

2026S00726SRLB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

ADHE-ELS International s.a.r.l

Société à Responsabilité limitée

Au capital social de 8 820 000 Dinars

Siège social : Km 128 - Zone Industrielle - Kalaa Kébira - 4060 - Sousse

Identifiant unique : 1194252A

Les associés sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire, le 23 Juin 2026 à onze heures du matin, au siège social de la société afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion pour l'exercice 2025.
 2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2025, ainsi que les conventions visées par l'article 115 du code des sociétés commerciales.
 3. Approbation des états financiers de l'exercice 2025.
 4. Affectation des résultats de l'exercice 2025.
 5. Quitus au Gérant.
 6. Questions diverses.
- 2026S00730SRLB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Médicase s.a.r.l

Société à Responsabilité Limitée

Au capital social de 400 000 Dinars

Siège social : 02, Avenue 03 Août - Trocadéro - 4000 - Sousse

Identifiant unique : 0020435L

Les associés sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire, le 24

Juin 2026 à neuf heures du matin, au siège de la société afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion pour l'exercice 2025.
 2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2025, ainsi que les conventions visées par l'article 115 du code des sociétés commerciales.
 3. Approbation des états financiers de l'exercice 2025.
 4. Affectation des résultats de l'exercice 2025.
 5. Quitus aux Gérants.
 6. Questions diverses.
- 2026S00731SRLB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Mahmoud Agricole

S.A.R.L au capital de 566.372 D

Siège social : Route de Gabès Km 8.5 Sfax

IDENTIFIANT RNE : 1018046 N

M.F : 1018046 NNM 000

Messieurs les associés de la Société Mahmoud Agricole sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le lundi 22 Juin 2026 à 17 h 00 au siège social en vu de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Approbation des formalités de constitution de l'assemblée.
- 2- Lecture et approbation des rapports du gérant des exercices 2025.
- 3- Approbation des états financiers et affectation des résultats des exercices 2025.
- 4- Quitus aux gérants.
- 5- Questions diverses.

Tous les documents nécessaires sont mis à la disposition des associés, pour consultation au siège social de la société dans le délai légal.

Messieurs les associés de la Société Mahmoud Agricole sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le lundi 22 Juin 2026 à 17 h 30 au siège social en vu de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des formalités de constitution de l'assemblée.

2- Répartition des parts sociales d'un feu pour ses héritiers.

2026X00796SRLB3

Sociétés communautaires

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

Le Conseil d'Administration de la société citoyenne locale Al-Masharek M.F 1903043R invite l'ensemble des associés et membres à assister à :

1- Une Assemblée Générale Ordinaire

2- Une Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendront le dimanche 14 juin 2026 à partir de 10h30, au siège de la société à Ksar Saad - Korba, et ce en séance successive.

En cas de défaut de quorum, les deux assemblées seront reportées au dimanche 21 juin 2026, au même lieu et à la même heure.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Lecture du rapport moral d'activité
- Lecture du rapport financier
- Présentation et approbation des états financiers
- Approbation de la gestion et quitus au Conseil d'Administration
- Affectation du résultat de l'exercice
- Questions diverses.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Augmentation du capital social et approbation
- Adoption du règlement intérieur de la société
- Approbation des activités et programmes de la société
- Examen des propositions de modification des statuts, le cas échéant
- Questions diverses.

2026R01671SODB3

Autres sociétés

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Du Groupement de Maintenance et de Gestion de la Zone Industrielle d'Enfidha 1 et 2

Le Groupement vous invite à une assemblée générale ordinaire le Jeudi 18 juin 2026 à 10h00 dans la salle de réunion du siège de la municipalité d'Enfidha, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité du groupement pour les années 2023-2024-2025.
 2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes et les états financiers pour les années 2023-2024-2025, et leur approbation.
 3. Quitus aux membres du conseil d'administration.
 4. Nomination du commissaire aux comptes pour les années 2026-2027-2028.
 5. Délibération et approbation de la révision de la contribution des exploitants des lots au budget du groupement.
 6. Nomination des membres du conseil d'administration pour les années 2026-2027-2028.
- 2026S00724SODB3

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SOCIETE COOPERATIVE DES SERVICES AGRICOLES "ELFAOUZ"

CHORBANE (deuxième fois)

COMMUNIQUE

Le président de conseil d'administration de la Société Des Services Agricoles ELFAOUZ A chorbane Inviter tous les adhérents de la société d'assister aux travaux de l'assemblée générale ordinaire des années fiscales 2024 qui se teindra le Jeudi 18/6/2026 à 09 heures de matin

dans le siège de la société à chorbane dans le but de discuter l'ordre de travaux suivant :

- Récitation des deux rapports littéraires et financiers des années 2024
- Lecture des rapports de la vérification des comptes des années financières 2024.
- Discuter des rapports littéraires et financiers et des états financiers et les présenter pour approbation.
- Mise à jours de la liste des participations.
- Affectation des excédents budgétaire des années 2024.

2026S00740SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Mutuelle de Base des Services Agricoles «Essalama»

**Siège social : Rue Salah B Youssef,
Résidence Adem, 9100 Sidi Bouzid**

M.F : 0476441N

Messieurs les adhérents sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire et annuelle qui aura lieu le 23 Juin 2026 à partir de 10h au siège de la société, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la date de tenue retardée des AGO 2022-2023-2024 et 2025.
- Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour les exercices 2022-2023-2024 et 2025.
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour les exercices 2022-2023-2024 et 2025.
- Approbation du rapport établi par le conseil d'administration pour les exercices 2022-2023-2024 et 2025.
- Approbation des états financiers des exercices 2022-2023-2024 et 2025.
- Quitus au conseil d'administration.
- Affectation des résultats des exercices 2022-2023-2024 et 2025.
- Questions diverses.
- Pouvoirs pour formalités.

2026X00804SODB3

DIVERS

Avis au public

AVIS

Monsieur KHALED ben SALIAM Bouaziz annonce qu'il est propriétaire d'un terrain de superficie 5539 m² sis à la route el Ain km 10 SFAX.

Il a égaré son titre de propriété et il désire extraire une deuxième copie conforme à l'originale.

Tout contestant devra s'adresser au Notaire Sellami Sami rue Nasria Immeuble Saphir 1er étage n°14 Sfax 147436k dans un délai de 30 jours à partir de la parution de cet avis.

Passé ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2026X00788DIVD2

Perte de titre de propriété

Monsieur Ali Ben Turki Louhichi déclare avoir perdu le titre de propriété de son père pour la moitié d'un terrain de 1440 mètres carrés situé sur la route de Mahdia km 11 Sfax, qui avait été acquis par achat daté le 16 mai 1987 enregistré le 26 décembre 1987 N°7333, en présence des notaires Al-Hadi Ben Makhoulf et Al-Habib Bousbah. Et il souhaite obtenir une deuxième copie originale de ce titre. Les réclamations pourront être déposées dans un délai de trente jours à compter de la date de publication, auprès de bureau du Notaire FADHEL GHALI, située dans le quartier Al-Habib, derrière le Tribunal foncier de Sfax.

2026X00791DIVD2

AVIS

Les héritiers de lotfi naoui samia dammak et sa fille sahar naoui avisent le public qu'il possède une parcelle de terre composée de deux lots; d'une superficie de 786.46 m²; limitée au sud jarbouï et à l'est taheer dhieb et cour d'entrée et au nord cour d'entrée et saïd ammar et à l'ouest hedi mhadbi contenant une constriction de maison sise à la route tanyour Elmil : 8 Sfax.

Lui provenant par acte de vente daté 5/11/1993 et enregistré à Sfax le 19/11/1993 n° : 6724, rédigé par les notaires Mohamed fourati et Mohamed kbir naoui. Et que le titre de propriété étant perdu et elles veulent en extraire une deuxième originale pour remplacer l'acte égaré.

Toute personne ayant une opposition; doit l'exprimer auprès de Maître Fatma Dammak notaire au médina arabe Sfax; dans un délai ne dépassant pas 30 jours de cette insertion.

2026X00793DIVD2

Perte d'un contrat de donation

Maître Nissaf Abderrahmen annonce au public que Zine Abidine Abderrahmen a perdu un contrat de donation rédigé par les huissiers notaires maître Mohamed Sadok et Naoufel Trigui le 09/09/2014 et enregistré le 09/09/2014.

Les oppositions devront être déposées auprès de son bureau sis à l'avenue aboukacem echebbi immeuble ellyssa centre Sfax.

Le même texte a été publié au journal ESSABAH n°24583 page 9 et au journal le TEMPS n°16884 page 14.

2026X00795DIVD2

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que MONSIEUR KAMEL HADFI a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°7853 en date du 07 MAI 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en l'ouverture d'un centre de regroupement et de distribution de commerce de gros de gaz domestique et non domestique à la DELEGATION de hajeb laoun du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges de la délégation de hajeb laoun. Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de hajeb laoun ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES
Commission de reconnaissance et de délimitation
des terrains relevant du domaine privé de l'Etat
du gouvernorat de Sousse

Avis de publicité
de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;
- Vu l'article 16 du code des droits réels;
- Vu le décret n° 93-1836 du 06 Septembre 1993 portant délimitation du domaine privé de l'Etat dans certaines délégations du gouvernorat de Sousse;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Sousse porte à la connaissance du public qu'en date du **22 Avril 2026**, les rapports de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, ont été déposés au siège du gouvernorat de Sousse.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ce terrain, doit les déclarer et consigner son titre de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat de Sousse, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

Situation	Délégation	Superficie En m2	Limites	T.P.D
Ejdirate Krossia Centre	Sidi El Hani	191570	Nord : Zone Cadestrals Secteur « C » Krossia Sud : Zone Cadestrals Secteur « C » Krossia et Piste Agricole Est : Zone Cadestrals Secteur « C » Krossia Ouest : Zone Cadestrals Secteur « C » Krossia	116337

2026R01662MINA4

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES
Commission de reconnaissance et de délimitation
des terrains relevant du domaine privé de l'Etat
du gouvernorat de Kasserine

Avis de publicité
de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;
- Vu l'article 16 du code des droits réels;
- Vu le décret n° 98-1699 du 31 Août 1998 portant délimitation du domaine privé de l'Etat dans les délégations du gouvernorat de **Kasserine**;
- Vu le décret n° 99-94 du 11 Janvier 1999 relatif au report des opérations de reconnaissance et de délimitation dans les délégations du gouvernorat de **Kasserine**;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Kasserine porte à la connaissance du public qu'en date du **24 Avril 2026**, les rapports de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, ont été déposés au siège du gouvernorat de **Kasserine**.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ce terrain, doit le déclarer et consigner son titre de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat de **Kasserine**, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

Situation	Délégation	Superficie En m2	Limites	D.P.E
Hidhab Dhraa El Ghoula Imadet Sola Hannachi	Ferniana Majel Bel Abbass	250000	Parcelle N°1: Nord : Piste Agricole Sud : Mohamed Saleh Chaabani et Cour d'eau Est : Piste Agricole Ouest : Cour d'eau Parcelle N°2: Nord : Piste Agricole Sud : Piste Agricole Est : Piste Agricole Ouest : Ahmed Ben Lakdher Chaabani	D.P.E 373

2026R01663MINA4